

**Débat public sur le projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes**
**Quel serait l'impact de l'implantation du projet des
Deux Côtes sur les paysages ?**
**Quels enjeux pour le tourisme et quelles incidences
sur les activités de loisir de la mer ?**
Cinquième table ronde thématique
Cayeux-sur-Mer, le 3 juin 2010

Introduction

Les échanges sont animés par Philippe Marzolf, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Philippe MARZOLF

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis le président de la Commission du débat sur le projet du parc éolien des Deux Côtes, présenté par La Compagnie du Vent, filiale de GDF SUEZ. Je vais vous expliquer bien sûr comment la soirée va se dérouler, mais nous allons d'abord procéder à l'accueil républicain classique, si l'on peut dire. Je vais donc demander à Monsieur le Maire de Cayeux de nous dire quelques mots d'introduction.

Yves MASSET, Maire de Cayeux-sur-Mer

Je vous remercie beaucoup. Je ne sais pas si on a déjà eu l'occasion de le faire, mais je tiens à vous rendre hommage, ainsi qu'à votre équipe, pour la tenue de ce débat public. J'avoue que vous avez un certain mérite à garder votre objectivité et surtout votre calme dans toutes les circonstances. Merci beaucoup à vous tous.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à Cayeux-sur-Mer pour la cinquième réunion du débat public dont le thème est ce soir : « Quel serait l'impact de l'implantation du projet des Deux Côtes sur les paysages ? Quels enjeux pour le tourisme et quelles incidences sur les activités de loisirs de la mer ? »

Depuis quelques années maintenant, la baie de Somme fait partie du club très fermé des plus belles baies du monde. Elle est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le territoire de Cayeux-sur-Mer se décompose en deux formations locales : le cordon littoral qui s'étire du sud au nord-est et la vaste plaine des Bas-Champs. Il est composé d'unités multiples de grande valeur environnementale : plages, cordons de galets, dunes, étangs, marais, bois de pins. La pointe du Hourdel et le hâble de Ault constituent les deux unités qui encadrent le territoire communal. Elles

sont identifiées du grand public pour être des composantes reconnues de la baie de Somme et de la côte picarde. Elles s'affichent comme éléments majeurs dans l'opération Grand Site, ainsi que dans le périmètre du futur parc naturel marin. Ainsi, avec ses sites classés, ses arrêtés de biotope, son inscription dans l'opération Grand Site et dans le parc naturel marin, Cayeux-sur-Mer a décidé de valoriser son environnement et son caractère maritime.

Un projet de dépoldérisation au niveau de la digue de la Gaieté devrait se réaliser prochainement pour l'entretien du chenal, le maintien des activités de pêche professionnelle et de la navigation de plaisance dans le port du Hourdel. Une étude du Conseil Général sur l'entretien systématique des ports de pêche et de plaisance est également en cours. 24 épis vont être mis en place pour conforter la sécurité des zones urbanisées vis-à-vis des risques de submersion marine, pour réduire les nuisances liées à la nécessité de recharger en galets la digue dans sa configuration actuelle – je rappelle que cela représente 10 000 camions par an sur le boulevard de la mer – et pour réduire les coûts de fonctionnement. L'investissement sera de 18 millions d'euros.

Des actions sont en cours et nous avons commencé à investir pour mieux gérer les flux touristiques. Le schéma est ambitieux et les investissements importants car les enjeux sociaux et économiques sont vitaux. Avec les activités nautiques et maritimes, cette mise en valeur de l'environnement conditionne aussi notre développement touristique, c'est-à-dire notre survie.

C'est pourquoi nous suivrons avec la plus extrême attention ces débats publics et plus particulièrement celui de ce soir par lequel nous sommes concernés, à Cayeux-sur-Mer, au premier chef. Je souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et un bon débat public, dans le meilleur esprit démocratique et citoyen. Merci.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur le Maire. Ce soir, je suis accompagné des trois autres membres de la Commission Particulière.

Thierry MASNOU

Bonsoir. Je suis ingénieur général des Ponts des Eaux et Forêts honoraire.

Alain BRISAC

Bonjour. Je suis ingénieur de formation, mais je suis maintenant médiateur, en particulier dans les problèmes de relations sociales.

Chantal SAYARET

Bonsoir. Je suis universitaire et juriste en droit de l'environnement. Je suis du Havre où j'ai exercé, durant deux mandats, une fonction d' élu local.

Philippe MARZOLF

Merci. Ce soir, comme l'a dit Monsieur le Maire, le thème est le suivant : « Quel serait – le parc n'a pas été décidé – l'impact de l'implantation du projet des Deux Côtes sur les paysages, sur le tourisme et sur les activités de loisirs de la mer ? »

Je vais d'abord vous présenter globalement l'organisation générale du débat, qui nous sommes, comment nous avons organisé le débat, quels sont les différentes réunions prévues et les différents moyens d'information et de participation. Ensuite, nous passerons directement aux impacts sur les paysages avec des experts, les études de La Compagnie du Vent, d'autres positions et d'autres acteurs.

La Compagnie du Vent qui est filiale de GDF SUEZ, a saisi la CNDP, la Commission Nationale du Débat Public, parce que c'est obligatoire. Selon la loi du 27 février 2002, pour tout projet supérieur à 300 millions d'euros, le maître d'ouvrage doit saisir la CNDP. Pourquoi ? Parce qu'en tant qu'autorité administrative indépendante, la CNDP met en application une loi. Elle est chargée en France, de veiller au respect de la participation du public à l'élaboration de tous les grands projets d'infrastructure et d'aménagement du territoire, comme des autoroutes, des TGV, des réacteurs nucléaires, des canaux, des oléoducs, ainsi que des projets industriels. A partir du moment où le projet est supérieur à 300 millions d'euros, le maître d'ouvrage, public ou privé, doit saisir la CNDP. La CNDP décide ensuite de l'organisation ou non d'un débat public. Celui-ci va porter sur l'opportunité du projet. Faut-il le faire ou pas ? Il va porter sur les objectifs du projet et ses principales caractéristiques. En fonction des enjeux socio-économiques, des incidences territoriales et des impacts sur l'environnement, la CNDP décide s'il est nécessaire ou non d'organiser un débat public.

La CNDP a décidé que ce projet nécessitait un débat public. Dès lors, elle a nommé le président de la Commission Particulière, moi-même, et trois autres membres, pour organiser le débat en toute indépendance. Nous-mêmes, les membres, sommes indemnisés par la Commission Nationale du Débat Public qui est une autorité administrative indépendante, alors que les frais d'organisation du débat sont payés par le maître d'ouvrage qui est le porteur du projet. C'est nous, en toute indépendance, qui décidons comment il faut organiser le débat, quel type de réunions il faut faire et ce que le maître d'ouvrage doit financer pour le débat public.

La Commission Particulière agit en toute neutralité. Nous n'avons pas à donner d'avis sur le projet. Je remercie le Maire de Cayeux de dire que nous continuons d'être objectifs, même si ce n'est pas toujours facile parce que les débats sont passionnés. C'est important. Nous sommes indépendants du maître d'ouvrage, de tous les acteurs et nous n'avons pas d'avis à donner. Nous sommes là pour organiser un débat le plus équitable possible.

Le débat public suit quatre principes.

- Le principe de transparence. Tout ce qui est dit et tout ce qui a été étudié doit être rendu public. C'est pourquoi vous avez plein de documents, sur le site Internet notamment. Vous avez pu voir aussi des documents à l'entrée. Dans nos bureaux au Tréport, vous pouvez également consulter les études qui sont nécessaires pour avoir la connaissance sur ces questions.
- Le principe d'équivalence. Toute personne concernée peut s'exprimer, quelle que soit sa représentativité. Tant Monsieur le Maire de Cayeux qu'un habitant de Cayeux peut s'exprimer ce soir. Vous me demanderez simplement la parole et je vous la passerai après que vous ayez donné votre nom.
- Le principe d'argumentation. Vous pouvez dire que vous êtes pour ou contre le projet, mais nous cherchons des arguments. Il ne s'agit pas de faire un sondage sur le nombre de pour ou de contre. Nous cherchons des arguments par rapport aux différents risques et impacts que ce

projet pourrait porter. C'est de cette manière que nous arriverons à construire quelque chose et à sortir de ce débat des conditions d'implantation des parcs éoliens.

- Le principe de symétrie. Tous les acteurs ont les moyens de diffuser leurs arguments, notamment au travers des cahiers d'acteurs. Actuellement, il y en a six et le septième est en train d'être imprimé. Ce sont des expressions des acteurs. Ce sont des documents qui sont écrits par les acteurs et dont l'impression et la diffusion sont prises en charge par le débat public. Cela permet d'avoir les mêmes moyens de diffusion de leurs arguments que ceux du maître d'ouvrage.

Le débat public permet d'abord de s'informer sur le projet. Quel est concrètement le projet ? Vous avez tous les documents à l'entrée. Il permet également d'obtenir des réponses aux questions, de donner son avis sur l'éolien en mer et de débattre des caractéristiques et des conditions d'implantation du projet.

Le débat va durer quatre mois. A l'issue de ce débat, la Commission Particulière a deux mois pour élaborer un compte rendu des arguments qui ont été échangés et des enseignements que l'on peut tirer des différentes questions qui ont été posées dans le débat. La CNDP publie ensuite un bilan du débat. Dans les trois mois suivants, le maître d'ouvrage, La Compagnie du Vent, devra prendre une décision sur les principes et les conditions de son projet. Il le maintient, il l'arrête ou il le modifie. En fonction de ce qui aura été échangé dans le débat, le maître d'ouvrage va avoir à répondre avec ses arguments pour ensuite prendre une décision.

Le débat dure du 28 avril au 10 septembre, avec seulement une suspension du 13 au 30 août, pour que les gens qui viennent en vacances et/ou qui ont une maison secondaire, puissent aussi participer au débat et s'exprimer sur le projet.

Après avoir rencontré beaucoup d'acteurs, nous avons mis en évidence des points clés du débat public qui se confirment dans les cinq premières réunions. Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et picardes ? Si oui, à quelles conditions, au vu des différents usages de la mer ? Ensuite, le projet du parc éolien des Deux Côtes présenté par La Compagnie du Vent répond-il à ces enjeux et à ces contraintes ?

Pour répondre à ces questions, nous avons différents outils d'information. Ceux qui sont déjà venus plusieurs fois les connaissent. Il y a le journal du débat qui vous permet de vous renseigner sur l'organisation du débat, ainsi qu'une carte T qui vous permet de demander des documents. Il y a bien sûr un site Internet et il y a une lettre d'information hebdomadaire. Le maître d'ouvrage a quant à lui un dossier complet de 120 pages et une synthèse de 6 pages qui présente rapidement le projet. Il y a également la synthèse des études qu'il a menées. Elle est disponible sur le site Internet et dans nos bureaux au Tréport. Ensuite, le public émet toutes sortes de questions, d'avis, de contributions, de délibérations – les collectivités prennent des délibérations – ou bien sûr des cahiers d'acteurs.

Le site Internet est important. Il y a des espaces de discussion thématiques sur les différents thèmes des réunions thématiques. On peut y exprimer son avis. Il permet également de suivre en direct les réunions. Ce soir, c'est la sixième réunion qui est retransmise en direct sur Internet. On a souvent entre 250 et 350 personnes qui suivent le débat sur Internet. Le site Internet permet également de consulter toutes les interventions qui sont présentées dans les différentes réunions.

La réunion d'ouverture a eu lieu le 4 mai au Tréport. Elle a précisé le cadre législatif, réglementaire, ainsi que le cadre énergétique national par rapport à l'éolien en mer. Ensuite, nous avons eu plusieurs réunions thématiques. La première, à Abbeville, portait sur le thème suivant : « Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et picarde? » En la comparant aux autres énergies renouvelables, est-ce que l'énergie éolienne est mature ou pas ? Comme fonctionne-t-elle ? Quel est son coût, son efficacité ? Ensuite, au Tréport, nous avons vu quels seraient les effets du projet sur les activités de pêche et les activités professionnelles de la mer. C'est une question qui ressort très fortement dans le débat. On a parlé de sécurité maritime, de possibilité de pêche dans les parcs éoliens, de la ressource. Ensuite, on a fait une réunion, à Dieppe, sur les perspectives d'emploi et de formation. Si le projet se faisait, quelles seraient les retombées économiques et industrielles ? Comment élaborer une filière industrielle sur le sujet ? Quel type d'emplois et de formations faudrait-il mettre en place ? La semaine dernière, à Saint-Valéry, nous avons vu quelles incidences aurait l'implantation du projet sur la faune et la flore. Ce soir, le thème porte sur le paysage, le tourisme et les activités de loisir de la mer.

C'est la Commission qui choisit les intervenants ; Nous sollicitons des intervenants de compétences différenciées pour que vous puissiez vous-mêmes avoir accès à tous les types d'arguments, vous faire ainsi votre propre opinion et donner votre avis sur l'éolien en mer.

Après ~~toutes~~ ces réunions thématiques, la Commission tirera des premiers enseignements qui seront présentés lors des réunions de proximité, à Criel, Saint-Martin-en-Campagne, Ault, Fort-Mahon et Mers. Nous ferons ensuite une pause pendant le mois d'août. Nous ferons une réunion de clôture le 7 septembre au Tréport où la Commission Particulière vous présentera les premiers enseignements qu'elle tire du débat et qui seront la trame de son compte rendu, pour voir s'ils correspondent bien à ce que nous avons entendu et à ce que vous avez exprimé.

Toutes les contributions écrites, tous les avis et toutes les délibérations sont adressés soit par courrier soit par e-mail. Vous pouvez également les poster sur le site Internet. Tout au long du débat, n'hésitez pas, si vous avez des choses à dire, à nous les transmettre. Nous les rendrons bien sûr publics tout de suite.

Voilà rapidement la présentation du débat. Vous aurez tout le temps de vous exprimer. Durant la soirée, nous aurons des moments d'échange avec le public. Pour l'instant, est-ce qu'il y a des questions sur l'organisation du débat et les différentes réunions ?

Le principe est que vous levez la main pour que j'arrive à gérer les demandes de parole. Vous levez la main, vous donnez votre nom, vous dites si vous représentez un organisme et vous posez ensuite votre question. Monsieur Bilon ?

Gérard BILON, président de l'association « Sans offshore à l'horizon »

Mon propos ne met pas en cause le travail de la Commission Particulière du Débat Public que je juge excellent. Par contre, à l'examen de la presse et à l'écoute de certains médias, le débat présente plus d'intérêt au Danemark, pays vendeur des aérogénérateurs, qu'en Picardie et Haute-Normandie où le débat public a pourtant été réclamé haut et fort par le promoteur, mais aussi par les Présidents des deux Régions, des CCI, des Communautés de Communes, des Départements, par les Députés de circonscription dont la plupart ont brillé par leur absence.

Pourquoi ce nouvel intérêt ? Une démarche parallèle, plus retentissante, a été mise en place par La Compagnie du Vent auprès des médias en organisant leur déplacement et la visite de parcs au Danemark d'où, bien entendu, tous reviennent enchantés et deviennent les meilleurs défenseurs du projet ; le débat, organisé dans la région par la CPDP, n'apparaissant que pour faire user la salive des opposants et noircir des cahiers d'acteurs. Ne vous méprenez pas, ce stratagème ne fait que renforcer notre détermination à dire « non » au projet des Deux Côtes. Merci.

Philippe MARZOLF

Pour préciser un peu les choses, La Compagnie du Vent a organisé un voyage avec des journalistes. C'est elle qui l'a organisé, c'est donc de sa responsabilité. Les journalistes qui ont voulu venir sont venus. Nous-mêmes, au sein de la Commission Particulière, il nous a semblé qu'il pouvait être intéressant d'aller faire également un voyage d'étude pour ceux qui n'avaient pas encore vu les parcs éoliens. On a mis en place un système. On a dit qu'il serait possible que nous l'organisions si les quatre collèges d'acteurs – les élus, les pêcheurs, les représentants socio-économiques et les associations – participaient tous au voyage au Danemark.

Pour l'instant, avec des hauts et des bas, un voyage est normalement organisé la semaine prochaine, les 8 et 9 juin, avec ces différents acteurs. Il y aura seize acteurs, à peu près quatre représentants de chaque collège, même si certaines associations ne veulent pas pour l'instant venir. Les pêcheurs, quant à eux, vont venir. Il était important qu'ils puissent voir. Nous avons demandé à chacun des acteurs quel type de personnes ils souhaitent rencontrer. Nous leur avons demandé si à travers leurs réseaux, ils connaissaient des gens au Danemark pour les interroger et leur poser des questions. Pour nous, Commission Particulière, c'est un élément d'information complémentaire.

Merci de trouver que notre travail est bien fait. Notre but n'est pas du tout de convaincre les gens, mais simplement d'avoir un avis complémentaire, en sachant qu'en France, il n'y a pas de parc éolien qui soit à quatorze kilomètres des côtes pour voir ce que cela peut faire sur le paysage, qu'il n'y a pas de parc éolien pour voir quels ont été les impacts sur la pêche. Il est donc peut-être intéressant d'ailleurs voir dans un autre pays comme le Danemark ce qui se passe. C'est un élément d'information. Rien n'est comparable. Ce ne sont pas les mêmes mers, ni les mêmes poissons ni les mêmes pêcheurs, mais ce voyage peut être un élément d'information complémentaire.

De la salle

Ce n'est pas comparable.

Philippe MARZOLF

Ce ne sont pas les mêmes paysages, mais c'est simplement un élément complémentaire. Les acteurs seront certainement assez judicieux pour pouvoir comparer ce qui est comparable et pour voir ce qui n'est pas comparable. En tout cas, nous n'avons forcé personne à venir. Si les acteurs, les

pêcheurs, les élus veulent venir, ils diront ensuite ce qu'ils voudront en public. C'est simplement un élément d'information.

Si vous le voulez bien, nous allons commencer tout de suite les premières interventions. Nous allons demander aux intervenants de venir se présenter. Monsieur Pierre Lagandré et Monsieur Jean-Matthieu Kolb vont venir introduire les études réalisées par La Compagnie du Vent. Monsieur Paul Neau va vous présenter les études qui ont été faites notamment dans le domaine du paysage. On aura également deux autres intervenants.

Thierry MASNOU

Monsieur Philippe Lijour, chargé de mission pour les Affaires Nautiques au CETMEF qui est le Centre d'Etudes Techniques de la Mer et des Fleuves, va nous parler de la signalisation en ce qui concerne le domaine maritime. Monsieur Hervé Maurel qui appartient à la Direction Générale de l'Aviation Civile, nous expliquera les modalités en ce qui concerne la signalisation aérienne.

Philippe MARZOLF

La Compagnie du Vent a cinq minutes pour présenter globalement le projet, dix minutes pour faire la présentation de ses études. Ensuite, les intervenants de la DGAC et du CETMEF auront sept minutes chacun pour présenter la réglementation dans ces domaines, pour voir quels pourraient être les impacts sur le paysage.

Introduction aux études réalisées sur le paysage

Monsieur Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent

Monsieur Paul NEAU, bureau d'étude environnement ABIES

Monsieur Philippe LIJOUR, Mission Affaires Nautiques CETMEF Phares et Balises

Monsieur Hervé MAUREL, adjoint à la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile)

Pierre LAGANDRE

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis Pierre Lagandré, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent. A ma droite, Jean-Mathieu Kolb, directeur des activités *offshore* et chef du projet du parc éolien en mer des Deux Côtes, puis Paul Neau du cabinet indépendant ABIES, qui est un expert reconnu en énergies éoliennes et qui est en charge de coordonner les expertises environnementales du projet et réaliser l'étude d'impact.

La Compagnie du Vent est une Société anonyme qui existe depuis 1989, elle est filiale du Groupe GDF SUEZ depuis fin 2007. Nous avons installé, en quasiment vingt ans, 200 éoliennes en France et au Maroc. Aujourd'hui, nous exploitons 15 parcs éoliens en France qui alimentent l'équivalent de 200 000 habitants en énergie propre, inépuisable et sans déchet. Je laisse la parole à Paul Neau.

Paul NEAU

Bonsoir. Je suis responsable d'un bureau d'étude en énergie éolienne et environnement qui s'appelle ABIES. Nous travaillons sur les questions d'éolien et d'environnement depuis 1996. Nous

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième table ronde CPDP
sommes treize personnes : des ingénieurs écologues, des naturalistes, des paysagistes et des cartographes. Notre métier de base est de faire des études d'impact sur l'environnement et d'accessoiriser des expertises naturalistes et des expertises paysagères. Nous faisons aussi des schémas éoliens, des ZDE qui sont des documents de planification du développement de l'éolien. Notre expérience est reconnue. Nous avons eu l'occasion de ce fait de réaliser des guides : pour l'Ademe, l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie, *Le guide du développeur de parcs éoliens*, ainsi que pour le Ministère de l'Ecologie, *Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*. Voilà notre métier.

Je vais articuler ma présentation autour de trois thèmes :

- la visibilité des éoliennes ;
- l'intégration paysagère et la réalisation des photomontages ;
- quelques éléments de résultat des travaux qui ont été faits.

De manière générale, lorsqu'on parle d'impact visuel, la perception des éoliennes dépend de la plus ou moins grande visibilité des éoliennes. C'est un élément factuel. Cette perception est aussi personnelle. Elle va dépendre de la culture de chacun, de l'histoire. Elle va varier selon les individus. Elle va également varier selon le lien avec le lieu, le lien avec le paysage. C'est donc quelque chose qui est personnel. Elle va aussi dépendre beaucoup de l'utilité ou de la non-utilité accordée à l'objet. En tant que bureau d'étude d'impact, notre travail consiste à donner des éléments objectifs sur cet impact visuel qui va être variable selon les individus et à essayer de minimiser cet impact. L'outil dont nous disposons est l'étude d'impact sur l'environnement.

Sur la visibilité des éoliennes, il y a plusieurs éléments à préciser. Aujourd'hui, nous sommes sur un projet d'éoliennes qui culminent à 150 mètres de hauteur. Au plus proche, elles sont à 14 kilomètres des côtes. Un objet de 150 mètres à 14 kilomètres des côtes est comparable à une allumette d'un centimètre à un mètre de l'œil. Ce sont les mêmes proportions. A l'école, on a appris le théorème de Thalès ; c'est le principe. Comme vous le voyez ici sur l'illustration, nous avons, selon l'éloignement – 5, 10, 15 ou 20 kilomètres – la hauteur apparente à un mètre de l'œil. Comme je le précisais précédemment, à 14 kilomètres des côtes, une éolienne de 150 mètres est l'équivalent d'une allumette d'un centimètre placée à un mètre de l'œil. C'est le premier élément sur la visibilité des éoliennes.

La visibilité, comme je viens de le dire, dépend de la taille des éoliennes, mais elle dépend aussi de l'orientation des pales. Selon la direction des vents, les pales vont apparaître de profil ou de face et l'appréciation va être différente. Il y a un autre élément caractéristique des éoliennes en mer. Pour des raisons de rugosité, pour des raisons aérodynamiques, les tours sont plus petites que sur terre. Dans le projet tel qu'il est développé aujourd'hui, les tours feraient 87 mètres de haut pour un diamètre de la couronne des pales d'une centaine de mètres, alors que sur terre, les tours feraient 20 mètres de haut de plus. La tour en mer est donc proportionnellement de plus petite taille que sur terre.

La visibilité des éoliennes varie également selon les heures de la journée. On a un objet qui est fin, qui a une tour de 87 mètres de haut, mais qui ne fait que 5 mètres de large à la base. On est donc avec un objet qui est fin. De ce fait, selon l'éclairage, selon les différentes heures de la journée, l'objet peut apparaître éclairé de dos et donc en contre-jour ou de face et donc beaucoup plus blanc.

On a donc un objet dont la visibilité va varier tout au long de la journée. C'est vraiment un élément très caractéristique et très spécifique de la visibilité des éoliennes.

Un autre élément qui est aussi très caractéristique des éoliennes tient en la couleur de l'arrière-plan. Vous avez, sur ces représentations, les mêmes éoliennes. Ce sont toujours les mêmes éoliennes blanches. Elles apparaissent plus ou moins selon l'arrière-plan. Selon que l'arrière-plan est blanc, laiteux ou foncé, l'éolienne va se distinguer ou pas parce que c'est un objet qui est plutôt blanc. La couleur de l'arrière-plan est donc un autre élément qui intervient dans la visibilité des éoliennes et il est particulièrement important en mer parce qu'il n'y a pas de relief.

Comme je le disais précédemment, la visibilité des éoliennes va varier en fonction de la couleur des éoliennes. Sur terre, les éoliennes sont blanches ; vous les connaissez. On peut envisager qu'en mer, les éoliennes soient moins blanches. C'est le cas dans d'autres pays. Vous avez, sur cette illustration, un nuancier avec des couleurs blanches et des couleurs grises. Les couleurs noires ne sont pas envisagées, mais on peut avoir différentes couleurs d'éoliennes et non pas uniquement la couleur blanche. C'est un moyen pour minimiser les impacts visuels.

Un autre élément qui intervient pour partie, c'est la rotondité de la terre. Les éloignements sont conséquents et à ces éloignements, la rotondité intervient. C'est quelque chose qui se calcule. Pour un observateur qui est placé à une altitude zéro, 6,5 mètres d'une éolienne de 150 mètres de hauteur disparaissent lorsque celle-ci est à 14 kilomètres. Lorsqu'elle est à 30 kilomètres, 45 mètres de l'éolienne disparaissent du fait de la rotondité. C'est un élément supplémentaire dans la visibilité. Je vous en ai donné un certain nombre. La rotondité est un autre élément qui intervient dans cette visibilité.

Un autre élément tient en la transparence de l'air. Tous les éléments s'additionnent. Aujourd'hui, on dispose de données de Météo France, en particulier à Dieppe. Ces relevés sont faits depuis 2005, toutes les trois heures et sont tournés vers la mer. On a des données sur la visibilité supérieure à un kilomètre, deux kilomètres, etc. Vous avez les chiffres ici. Lorsqu'on les traduit par rapport aux différentes villes d'ici, au Tréport, à 14 kilomètres, le parc éolien ne sera visible que 45 % du temps, soit un peu moins d'un jour sur deux, selon ce seul critère de transparence qui s'additionne aux autres. A Cayeux, il ne sera visible qu'un jour sur trois puisque le parc est à seize kilomètres. C'est une information qui est extraite du tableau. Au Hourdel qui est à 20 kilomètres, la visibilité ne sera possible que 15 % du temps, soit un jour par semaine, selon ce critère de visibilité qui doit être additionné aux autres éléments que j'ai donnés précédemment.

La visibilité des éoliennes est aussi fonction de l'agencement du parc éolien, de la façon dont les éoliennes sont disposées. De manière générale, selon l'expérience que l'on a des parcs éoliens, sur terre, mais surtout en mer, pour assurer une meilleure harmonie visuelle, un meilleur équilibre visuel, on recherche des alignements plutôt que des formes en bouquet. Vous voyez en bas des photos de parcs éoliens en mer et on constate que les alignements donnent une impression beaucoup plus neutre puisqu'une plus faible partie de l'horizon est occupée par les éoliennes. C'est ce que l'on recherche avec cet agencement en ligne, en sachant que cet élément est également favorable au regard de l'aérodynamique et du fonctionnement des éoliennes.

Lorsque l'on pose la question de la visibilité des éoliennes, on regarde aussi la question de nuit puisque la nuit, on a besoin d'un balisage. Pour des raisons de sécurité maritime et aéronautique, les éoliennes doivent être balisées. Balisage ne veut pas dire éclairage. C'est vraiment un balisage et les modalités du balisage seront arrêtées par une grande commission nautique. Il y a deux balisages, d'abord le balisage maritime. En ce qui le concerne, on sait qu'une partie seulement des éoliennes

seront balisées, celles d'extrémité, celles des angles. La visibilité est seulement à hauteur de vue des marins. En ce qui concerne le balisage aéronautique...

Philippe MARZOLF

On va y revenir. Les deux autres intervenants vont en parler.

Paul NEAU

Tout à fait. C'est pour cela qu'on le met « à définir ».

En ce qui concerne le balisage maritime, il n'est pas ou peu visible à 14 kilomètres. On se base sur des recommandations de l'autorité internationale pour la sécurité maritime qui détermine que le balisage lumineux doit concerner les extrémités et les angles du parc éolien, avec des feux à éclats jaunes qui sont disposés entre la hauteur des plus hautes eaux (HAT) et 15 mètres au-dessus. C'est quelque chose qui est conçu pour être visible à hauteur de marin. Ce n'est donc pas un balisage aérien, mais un balisage au niveau de la mer.

Philippe MARZOLF

Monsieur Neau, ces Messieurs vont en parler. Laissez-les peut-être s'exprimer. Ce sont eux qui vont expliquer quel sera le balisage.

Paul NEAU

Là, on parle du balisage maritime.

Philippe MARZOLF

Oui, c'est le travail du CETMEF.

Paul NEAU

Les extrémités sont donc balisées, plus certaines éoliennes intermédiaires. En ce qui concerne le balisage maritime, toutes les éoliennes ne sont pas balisées, mais seulement une partie.

En ce qui concerne le balisage aéronautique, il est très intéressant de regarder ce qui se fait dans d'autres pays, en particulier à Horns Rev au Danemark. Le balisage des éoliennes des extrémités est un balisage rouge de moyenne intensité, de 2 000 candelas. C'est un balisage qui est conçu pour être visible au maximum à dix kilomètres. Il est possible de réduire l'intensité de ce balisage par feux à éclats à seulement un dixième quand la visibilité est supérieure à cinq kilomètres. Quand on a de bonnes conditions et un beau temps, le balisage est moins fort. En ce qui concerne le balisage des autres éoliennes, c'est un balisage de faible intensité de dix candelas. C'est l'unité de lumière ; dix candelas équivalent à dix bougies. Sur toutes les éoliennes, il y a un éclairage de faible intensité qui équivaut à dix bougies. Il est donc conçu pour être visible à l'immédiate proximité et non pas pour être visible au-delà d'une certaine distance. Il est vraiment visible dans le périmètre proche. C'était l'exemple du Danemark.

Je vais maintenant vous donner des éléments en ce qui concerne l'intégration paysagère. Comment réalise-t-on des photomontages ? C'est notre métier et depuis 1996, c'est quelque chose que l'on fait couramment. C'est notre métier de tous les jours. Quel est le principe ? On prend des photos

géo-préférentielles. On a un GPS, on a un appareil-photo reflex à objectif fixe. On prend une photo et on travaille avec un repère dans le paysage. Sur terre, on a des repères qui existent, tels que des clochers, des lignes électriques. Dans le cas du présent projet, on a travaillé avec un voilier repère qui était en mer et dont les coordonnées étaient connues par GPS. Elles nous ont permis de caler les photos. C'est ce que l'on a fait pour le présent projet et ce que l'on fait aussi dans d'autres pays.

On a toujours l'exemple du parc éolien danois d'Horns Rev. On prend cet exemple parce que ce parc est à 14 kilomètres des côtes. On est donc vraiment dans la même configuration qu'ici. C'est instructif. Vous voyez le parc éolien qui est simulé et le parc éolien construit qui apparaît en superposition. Vous pouvez constater la grande précision de la simulation par rapport à la construction effective. Ce sont des choses qui se calculent géométriquement. Il y a donc peu de raisons de se tromper. C'est quelque chose qui se calcule bien, avec des logiciels qui sont opérationnels. On a également un retour d'expérience puisqu'on les utilise depuis plus d'une quinzaine d'années. Vous voyez, sur cette illustration, la superposition du parc éolien construit d'Horns Rev qui est à 14 kilomètres des côtes et une simulation faite depuis Cayeux où on est un peu plus loin avec des éoliennes un peu plus grandes. Globalement, les deux se ressemblent, mais j'y reviendrai après.

Quels sont les autres résultats par rapport au présent projet ? Notre travail sur le projet, ses enjeux et sa meilleure implantation tient compte du patrimoine protégé. Ici, comme il a été dit précédemment par Monsieur le Maire, on a toute la baie de Somme qui est protégée, en particulier par des sites classés et des sites inscrits. On a aussi tout un patrimoine au travers de monuments historiques qui sont cartographiés ici. Vous voyez, sur cette illustration, les périmètres d'éloignement depuis le projet large qui est le projet privilégié par La Compagnie du Vent, avec les pointillés qui correspondent à 14 kilomètres des côtes. Je commente rapidement cette illustration. On a en violet la distance de 0 à 5 kilomètres, ensuite la distance de 5 à 10, de 10 à 15, de 15 à 20, de 20 à 25 et de 25 à 30. Ici, à Cayeux, nous sommes environ à 16 kilomètres. Ici, nous sommes à au moins 16 kilomètres des plus proches éoliennes, sachant qu'une certaine partie du parc éolien est bien plus loin que 16 kilomètres. Je ne reviendrai pas sur le pourquoi de cette implantation, mais on a en particulier des eaux de profondeur limitée. Aujourd'hui, il est plus difficile de faire des projets dans des eaux plus profondes.

Cette autre illustration présente ce qu'est la zone de 14 kilomètres depuis Cayeux. Depuis Cayeux, on a tracé ce cercle vert de 14 kilomètres. Aujourd'hui, dans ce cercle vert, il y a deux parcs éoliens qui sont à moins de 14 kilomètres. Il y a le parc éolien de Petit Terroir sur la commune de Méneslies, à 12 kilomètres, avec des éoliennes qui culminent à 80 mètres de hauteur et le parc de Nibas qui est à 11 kilomètres, avec des éoliennes qui culminent à 100 mètres de hauteur.

Je vais vous présenter maintenant l'illustration d'une vue panoramique qui a été faite ici à Cayeux. C'est une vue panoramique qui a été faite par un bureau d'études qui s'appelle DAO CAO. Cette vue panoramique a été faite depuis le sud de Cayeux, depuis le boulevard du Général Sizaire. On est donc à 16 kilomètres des plus proches éoliennes. Cette vision panoramique présente le parc éolien. Il commence à apparaître ici. On pourra la repasser deux fois, si vous le souhaitez. On balaie le paysage à 180 degrés. On part du sud de Cayeux pour rejoindre le front de mer. Au travers cette simulation, on a la présentation de la hauteur apparente des éoliennes qui tournent et on voit quelle proportion du panorama elles occupent. Elles représentent 15 % du panorama à 180 degrés. C'est ce que je voulais vous présenter aujourd'hui. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

Philippe MARZOLF

Merci pour cette présentation. Avant de prendre des questions et des réactions, je vous propose d'écouter Monsieur Lijour de la Mission des Affaires Nautiques du CETMEF pour les phares et balises et Monsieur Maurel de la DGAC qui vont nous dire quels éclairages il faut envisager.

Philippe LIJOUR

Bonjour. Le CETMEF est un Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales qui s'occupe du service technique des phares et balises. Il a travaillé à l'international sur le sujet du balisage des éoliennes *offshore*. C'est donc la réglementation qui s'applique à l'international. Cette réglementation est basée sur la recommandation 139 de l'AIMS, l'AIMS étant l'Association Internationale de Signalisation Maritime. C'est elle qui fait le balisage maritime, celui que les marins connaissent.

Comment seront balisées les éoliennes ? Le principe, c'est qu'on en balise les coins et si les coins sont très espacés, on balise en intermédiaire, tous les deux milles, une éolienne. Je parle de balisage lumineux, sachant que toutes les éoliennes seront peintes en jaune à la base. Le principe est d'avoir un feu de portée de cinq milles sur tous les coins du parc. Toutes les éoliennes sont peintes à la base en jaune. C'est le principe de la marque spéciale, du niveau des plus hautes mers jusqu'à une hauteur de quinze mètres au-dessus de ce niveau ou au niveau du feu d'aide à la navigation si celui-ci est plus haut.

Vous voyez ici la plate-forme d'une éolienne où on peut voir le feu de signalisation maritime. Le feu de signalisation maritime doit évidemment être vu de toutes les directions. Si le fut d'éolienne est relativement grand, il faut trois feux qui sont disposés à 120 degrés pour qu'il puisse être vu de tous les côtés. Ce feu est implanté sur le fût à une hauteur supérieure à six mètres et inférieure à quinze mètres au-dessus des plus hautes mers de vives eaux et dans tous les cas, en-dessous du plan de rotation des pales.

Le rythme des feux est défini. Ce sont des feux jaunes qui sont synchronisés entre eux. Tous les coins s'allument en même temps et tous les intermédiaires s'allument en même temps également. Ils ont donc tous le même rythme. On peut choisir le rythme en fonction du projet. On a ici un choix qui est d'un éclat. Tout cela est cadré. La portée du feu doit être supérieure à cinq milles. Comme je l'ai dit tout à l'heure, si les feux aux coins de la périphérie sont espacés de plus de deux milles, il faut prévoir une éolienne signalée de la même manière, avec un feu qui aura une portée de deux milles. Tous les deux milles, il y a un feu d'une portée de deux milles.

Vous voyez ensuite une illustration de la manière dont sont placés ces feux, en sachant que l'on peut trouver également des tubes lumineux et des identifications par panneaux lumineux, quand il y a beaucoup d'éoliennes et qu'il faut repérer les panneaux entre eux. Les feux sont des feux classiques imposés que l'on trouve en signalisation maritime, que l'on trouve par exemple sur des bouées. Vous voyez ici des feux à double galette qui ont une portée légèrement supérieure, mais qui sont du même ordre d'idée. La technologie est une technologie Dels, à longue durée de vie et sans maintenance.

Des composants supplémentaires peuvent être exigés selon le projet, notamment par la grande commission nautique qui délibérera sur le projet de balisage. Il peut y avoir l'installation d'un *racon* qui est une balise répondeuse radar ou d'un transpondeur AIS sur le parc, le transpondeur AIS étant une réponse par radio de signaux qui identifient l'éolienne, avec son nom, l'état de son

feu, etc. pour les personnes qui sont équipées de récepteurs adéquats. Il peut y avoir éventuellement une corne de brume selon la demande locale. Il peut être envisagé un rétro-éclairage des futs par des projecteurs permanents sur toutes ou quelques-unes des éoliennes. Il peut y avoir un numéro d'identification luminescent, comme vous pouvez le voir sur la photo de droite. En outre, il est exigé la synchronisation des feux entre eux. Dans le cas d'une structure isolée, quand elle est hors d'un parc, la peinture de la base est blanche, mais le feu est blanc au lieu d'être jaune. Tout cela est complété par un balisage aéronautique.

Philippe MARZOLF

Juste une précision. Vous avez parlé de cornes de brume. La question a été posée lors d'une précédente réunion. Que se passe-t-il lorsqu'il y a de la brume ou du brouillard ? Vous avez dit que des cornes de brume étaient prévues suivant la demande locale. Comment cela se passe-t-il ?

Philippe LIJOUR

Dans le cas d'un parc éolien qui est une grosse structure, ce ne sera pas imposé par l'administration, mais cela peut être demandé dans le cadre de la commission nautique. S'il y a une demande locale de l'installation de cornes de brume, on peut en installer, mais ce ne sera pas une exigence de l'administration. Les cornes de brume sont des signaux électriques qui se mettent en service par un détecteur de brume. Il faut donc un outil de détection de brume pour allumer la corne de brume.

Philippe MARZOLF

Merci. Monsieur Maurel va nous parler maintenant de l'éclairage pour les avions.

Hervé MAUREL

Bonjour. J'occupe le poste d'adjoint pour les régions Basse-Normandie et Haute-Normandie à la Direction Générale de l'Aviation Civile. Je suis chargé ce soir de vous présenter ce que l'on fait en matière de balisage pour les éoliennes.

Il faut savoir que l'arrêté du 25 juillet 1990 précise, aux articles 1 et 2, que toutes les constructions d'une hauteur supérieure à cinquante mètres, situées hors agglomération, doivent faire l'objet d'un avis favorable de l'Aviation civile. L'article 2 prévoit que toutes les constructions d'une hauteur supérieure à 80 mètres hors agglomération doivent faire l'objet d'un balisage. Les éoliennes rentrent bien sûr dans ce cadre. C'est la raison pour laquelle, sur la base de ces arrêtés, un arrêté a été pris et a été publié au Journal officiel le 18 novembre 2009. Cet arrêté précise toutes les modalités à mettre en place en matière de balisage des éoliennes.

Vous avez tous déjà vu des éoliennes. La couleur est normalisée. La couleur blanche est imposée. Il est très probable que nous demanderons que cette couleur soit utilisée si jamais ce projet allait à son terme. En ce qui concerne toujours le balisage de jour, ces couleurs blanches sont complétées par un balisage par feux à éclats. Les feux à éclats sont implantés sur la nacelle. Ils sont au nombre de deux. Leur puissance est de 20 000 candelas, pour le jour. Ce balisage est visible à 360 degrés autour de l'éolienne et je précise que chaque éolienne est balisée.

Il y a des cellules photoélectriques qui mesurent l'intensité de la luminosité. Jusqu'à un seuil de 500 candelas, le balisage de jour va rester en place et à 500 candelas, l'éolienne va basculer sur son balisage de nuit. Le balisage de nuit est composé de feux à éclats, sur le même rythme que les feux

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième table ronde CPDP
de jour. Leur intensité est de 2 000 candelas. En cas de panne électrique, ils sont secourus et le rallumage doit intervenir dans un délai de quinze secondes après la coupure d'alimentation.

Pour ce qui concerne les éoliennes d'une hauteur supérieure à 150 mètres – je ne suis pas certain que ce soit le cas dans le projet que vous nous soumettez ici – on met en place, à 45 mètres au-dessus du niveau de l'eau, un feu fixe rouge pour que les navigateurs aériens, notamment en mission de basse hauteur – on pense aux militaires, aux douanes, à la sécurité civile, etc. – puissent avoir une information quant à la présence de ces éoliennes.

Enfin, à l'image de ce qui a été présenté tout à l'heure pour le parc éolien au Danemark, lorsque le champ d'éoliennes aura été construit, en France, on fera apparaître sur les cartes aéronautiques ce parc éolien, de manière à ce que tous les navigateurs aériens puissent avoir connaissance de son existence.

Philippe MARZOLF

Merci pour ces précisions. Il était important de voir, avec les précisions de l'administration, ce qui va être prescrit pour ces éoliennes si le parc se construisait. Y a-t-il des premières réactions ?

Echanges avec le public

Michel BESSON, habitant du Pays de la Baie de Somme

Je vous dis tout de suite que je ne suis pas opposé aux éoliennes. La baie du Mont-Saint-Michel est classée parmi les plus belles du monde. Que serait-elle si nous lui retirions son mont ? Elle serait une baie, certes belle, mais rien de plus. Notre baie de Somme, telle qu'elle est, est classée elle aussi parmi les plus belles du monde. Messieurs de La Compagnie du Vent, vous nous annoncez que pour le projet le plus lointain, les éoliennes, à l'horizon, ne seront pas plus hautes que huit petits centimètres.

Philippe MARZOLF

Ils ont même dit un centimètre, je crois, à un mètre.

Michel BESSON

Oui, mais j'ai eu aussi d'autres échos. Ce soir, on nous parle d'un centimètre, mais j'ai eu des échos différents. Cette succession de canines alignées sur l'horizon va le casser. Elles seront une pollution visuelle permanente et dégradante dans l'une des plus belles baies du monde. Vous nous affirmez même qu'à la longue, on ne les verra plus. Avez-vous déjà contemplé, au coucher du soleil, sur notre baie de Somme, le rayon vert ? Avez-vous regardé l'horizon dans notre baie de Somme, là où la mer touche le ciel ? Oui, vous l'avez déjà vu. Parfait. Avez-vous dégusté ce bonheur d'y voir à horizon un liseré violet foncé qui joint le ciel et la mer ? Non. Messieurs, s'il vous plaît, ayez du respect pour notre baie de Somme. Aucune pollution visuelle. Il y a d'autres solutions, comme des turbines hydro-motrices immergées. Déplacez votre parc éolien. Je vous rappelle que lorsque vous avez installé votre parc éolien au niveau du village de Heucourt, l'architecte en chef des Bâtiments

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième table ronde CPDP
de France voyait ces éoliennes du haut de la cathédrale d'Amiens l'hiver et a donc demandé à ce que vous les déplaciez, ce que vous avez fait. C'est là aussi une possibilité. Merci.

Philippe MARZOLF

On va prendre deux ou trois questions et La Compagnie du Vent répondra ensuite.

Yves BOINET, membre du Conseil d'administration de l'Office du Tourisme d'Ault

Je connais bien la région et je l'admire sans pollution visuelle pour l'instant et pour toujours, je l'espère vivement. Je suis comme Saint-Thomas, je ne crois que ce que je vois. On nous présente des simulations photographiques. Je suis désolé, j'ai travaillé un peu dans ce domaine et je sais que l'on peut manier, trafiquer les photos et faire tout ce que l'on veut avec des présentations de photos. Il y a même eu dans certains domaines, comme vous le savez tous, des procès qui ont fait la une des journaux.

Je voudrais signaler ici – je crois que les Cayollais qui sont présents dans la salle ne vont pas me contredire – que par beau temps, nous voyons Berck. Berck-Cayeux, par la mer, ce sont trente kilomètres. Par très beau temps, nous apercevons aussi les premières falaises du Boulonnais. Il ne faut donc pas nous raconter d'histoire. On va les voir ces éoliennes ! Elles seront là et elles vont absolument défigurer notre paysage.

Je vais conclure sur le côté visuel et j'interviendrai ensuite, après un autre intervenant, sur l'impact sur le tourisme parce que j'ai en la matière des messages à faire passer. Quelqu'un dans la salle a eu l'amabilité de me présenter un calcul qu'a fait un officier de marine marchande, Xavier Nardin et que l'on trouve d'ailleurs sur Internet. Ce sont des calculs qui ont été réalisés le 21 avril 2010. Je ne vais pas rentrer dans le détail du calcul, mais simplement vous dire ce qu'il en ressort. Hauteur observateur : 2 mètres. Résultat : on voit les éoliennes jusqu'à 53 kilomètres. Hauteur observateur : 30 mètres, sur les collines du Cotentin. On apercevra les éoliennes à 68 kilomètres. A une hauteur de 100 mètres, sur les falaises du Tréport et du Pays de Caux, on les apercevra à 86 kilomètres. Il y a encore des falaises plus hautes, je ne les connais pas très bien, mais je terminerai par là. Des falaises de Jobourg qui font 130 mètres de haut, la portée de vue sur les éoliennes sera à 92 kilomètres.

Je conclus sur ce qu'a dit Monsieur Xavier Nardin. « *La visibilité moyenne en mer, suivant les conditions météorologiques, est de 20 à 30 kilomètres. A cette distance, des petits navires, îlots ou tourelles se voient pratiquement tous les jours. A mon avis, un parc éolien se verra quotidiennement, sauf bien sûr par temps de brouillard, s'il est situé à moins de 50 kilomètres d'une côte* ». Merci.

Philippe MARZOLF

On prend encore une intervention et vous répondrez ensuite aux trois questions. Monsieur ?

Laurent DELABY, ingénieur en aménagement du littoral

Ma question s'adresse particulièrement à Philippe Lijour du CETMEF des phares et balises. Je sais qu'au CETMEF, vous développez des méthodes d'entretien des ouvrages et des phares et balises, par exemple la méthode VSC, Visite Simplifiée Comparée, qui consiste à identifier les ouvrages, à les classer pour ensuite mieux les entretenir. Je fais un lien entre le CETMEF, ces méthodes et des applications économiques locales : ce serait d'essayer de vous rapprocher des lycées pour

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième table ronde CPDP
former des jeunes locaux à ces méthodes VSC, Visites Simplifiées Comparées, que vous allez certainement mettre ensuite en place pour entretenir les éoliennes.

Philippe MARZOLF

Vous faites une proposition pour monter une formation. Vous verrez peut-être Monsieur après.

Laurent DELABY

Je verrai avec Monsieur après, mais j'en profite puisqu'il y a Monsieur du CETMEF qui est là, ainsi que Madame Sonta du SMACOPI. Il y a des endroits qui ne servent à rien à Ault par exemple, comme le château du Moulinet qu'il faudrait faire vivre. Je fais cette proposition pour que vous vous rapprochiez des acteurs locaux et que vous travailliez avec les centres de formation et les écoles d'ingénieurs par exemple, afin qu'il y ait des débouchés sur place.

Philippe MARZOLF

Il y avait deux questions sur la crédibilité des études.

Paul NEAU

Est-il possible de revenir au diaporama ? Suite au diaporama, j'avais anticipé la question sur la crédibilité de nos simulations paysagères. Nous faisons ce travail depuis quinze ans et il y a beaucoup de Saint-Thomas. On a l'habitude de faire des simulations sur terre et on cherche à les vérifier après coup.

Yves BOINET

Sur terre. Sur mer, ce n'est pas pareil.

Paul NEAU

On vous a montré tout à l'heure la simulation en mer au Danemark et je peux vous montrer le résultat des simulations sur terre. Est-il possible d'aller à la première photo des annexes ? On a des exemples très précis. On a pris des exemples sur le parc de Méneslies. On a fait trois simulations avant et on les a comparées à ce qui est fait aujourd'hui. Nous constatons nous-mêmes que nos simulations sont précises. On se trompe très peu, on est précis.

Yves BOINET

C'est sur terre.

Paul NEAU

C'est exactement pareil.

Philippe MARZOLF

Vous avez posé une question, vous attendez la réponse s'il vous plaît.

Paul NEAU

Vous voyez cette première simulation du parc de Méneslies. Vous avez en haut le parc simulé. Vous apercevez sur la gauche les cinq éoliennes de Méneslies, vous voyez le château d'eau et les lignes électriques. Vous avez en bas la réalité d'aujourd'hui. On voit que les proportions sont les mêmes. Ce n'est pas tout à fait le même éclairage parce que c'est quelque chose qui varie. On voit aussi que l'occupation du sol a changé.

La deuxième simulation est prise depuis la route en venant de l'est. Elle traverse les éoliennes. En haut, vous avez le parc simulé ; en bas, vous avez le parc en fonctionnement. On est exactement dans les mêmes proportions. Le rendu est assez fidèle, avec des éclairages qui peuvent changer.

La troisième simulation est prise côté ouest. Dans notre simulation, on a quelque peu exagéré puisqu'on a mis des éoliennes plus blanches. Dans la pratique, comme on le voit dans la photo d'en bas que j'ai prise il y a quinze jours, on les voit moins que dans nos simulations.

On a d'autres simulations en d'autres endroits. Par rapport à votre réponse, je précise qu'il y a des simulations qui sont faites aussi en mer. C'est le même calcul géométrique. Il serait très difficile de tricher puisque le calcul est fait par un logiciel. On n'arriverait donc pas à tricher.

Philippe MARZOLF

Merci. Monsieur Lijour, peut-être une réponse pour dire « oui » ou « non ».

Philippe LIJOUR

Nous utilisons effectivement la méthode VSC pour suivre nos ouvrages, mais des ouvrages très anciens. Dans le cas des éoliennes en mer, nous n'avons pas du tout l'intention de suivre ces ouvrages. Nous sommes uniquement prescripteurs.

Philippe MARZOLF

C'est à l'opérateur de faire l'entretien.

Philippe LIJOUR

C'est aux opérateurs de faire l'entretien.

Philippe MARZOLF

Il faudra donc voir avec les opérateurs. Monsieur ?

François LAUTIER, association Cayeux Citoyens

La géométrie, c'est bien, mais elle dépend du point de vue. Dans vos simulations, tout se passe comme si on était toujours au niveau zéro. Certes, à Cayeux, c'est plat – on a bien le mont Rôti, mais il n'est pas très haut – mais il y a quand même des immeubles qui sont un peu plus hauts. Puis, à Ault ou au Tréport, sur les falaises, on est à 100 ou à 80 mètres. Tout ce qui a été dit est faux, non pas parce que vous avez triché, mais parce que le point de vue est faux, y compris pour ce qui est éclairé. Quand on sera à 80 mètres d'altitude, on verra les balises qui sont à 15 mètres au-dessus de

l'eau. Tout ce calcul ne vaut que pour les gens qui sont au ras du sol. On ne vit pas tous, tout le temps, au ras du sol. Parfois, dans la région, le sol est haut.

Paul NEAU

Je voudrais juste répondre sur ce point. On a présenté une simulation, mais dans le cadre de l'étude d'impact et dans le cadre du projet, vingt, trente, quarante simulations seront présentées, depuis des points au ras du sol, sur les plages et depuis des points hauts. Aujourd'hui, nous sommes limités dans la présentation, mais il est évident que nous n'allons pas nous satisfaire d'une seule simulation.

Philippe MARZOLF

Là, ce sont les simulations à deux mètres de hauteur, à hauteur d'homme.

Paul NEAU

Tout à fait.

Xavier GRIOCHE, Fédération Environnement Durable

Je voudrais revenir sur deux points par rapport à ce qui a été présenté. Concernant la simulation, je suis heureux de savoir que vous êtes à l'origine du *Guide de l'étude d'impact* de l'ADEME. C'est un très beau document. Je vous le dis franchement, il est vraiment très bien fait, mais rarement suivi. Je suis content que vous l'ayez en partie réalisé car dans le *Guide de l'étude d'impact*, il est dit que l'on doit tenir compte des projets connus et faire des études paysagères tenant compte des autres projets. Or, là, vous ne tenez pas compte des autres projets. En réalité, La Compagnie du Vent ne vous dit pas qu'en tout, au minimum, il y aura 300 éoliennes entre Dieppe et le Touquet. Là, on vous montre juste le projet de La Compagnie du Vent.

Philippe MARZOLF

Je fais juste un aparté. Le Ministère de l'Environnement a dit qu'il allait faire un appel d'offres pour 3 000 mégawatts, c'est-à-dire 600 éoliennes, pour tout le littoral de la France, à la rentrée.

Xavier GRIOCHE

Actuellement, on sait qu'il y a d'autres projets entre le Touquet et Dieppe. Il n'y a pas que La Compagnie du Vent, trois autres compagnies travaillent sur le sujet. Si tous les projets se font, on sait déjà que la simulation paysagère ne sera pas celle que vous avez vue là. Ce sera une ligne totalement bouchée d'éoliennes.

Ensuite, je voudrais revenir sur l'aspect sécuritaire. On parle de synchronisation des feux. En réalité, si on regarde bien tous les parcs éoliens qui existent en France, il y a très peu de parcs éoliens dont les feux soient synchronisés. Théoriquement, c'est une obligation. Je ne comprends pas pourquoi on continue à voir des parcs éoliens qui ont des feux totalement désynchronisés. En outre, on dit que toutes les éoliennes doivent être balisées. Dans beaucoup de parcs éoliens, trois ou quatre éoliennes n'ont plus de balisage et cela dure des jours ou des semaines.

Au niveau de la DGAC, je voudrais savoir quels sont vos impératifs à ce sujet. Est-ce que vous avez les moyens de forcer la main ? Est-ce que vous donnez des pénalités aux compagnies

Philippe MARZOLF

Encore une question. Monsieur ?

Olivier BECQUET, Le Tréport

Je souhaiterais revoir la vue panoramique parce qu'il me semble qu'au début de la projection, on voit les falaises, sur le côté gauche. On voit les falaises du Tréport et même encore plus loin puisqu'*a priori*, on voit jusqu'à la pointe de l'Ay. Les falaises ne font que 100 mètres de haut. Ensuite, on ne voit plus les éoliennes qui font 150 mètres. C'est tout de même assez surprenant. Est-ce que l'on peut repasser la photo ? Cela m'intéresse vivement.

Philippe MARZOLF

Est-ce qu'on peut revoir la photo ?

Paul NEAU

Je vais en profiter pour répondre à la question sur *le Guide de l'étude d'impact*. Le *Guide de l'étude d'impact* est très précis. On doit prendre en compte les projets qui sont autorisés ou les projets qui sont construits.

Philippe MARZOLF

Là, on voit la falaise à gauche et les éoliennes. J'en profite pour poser une question qui a été posée sur Internet. Quelle est la longueur sur l'horizon entre les éoliennes les plus éloignées ?

Jean-Mathieu KOLB

Il y a environ treize kilomètres de longueur, suivant le trait de côte. Ici, à Cayeux, on est un peu décalé, ce qui fait qu'on n'a pas cette longueur en visibilité. Comme il a été dit auparavant, me semble-t-il, les éoliennes occupent 15 % du panorama à 180 degrés. Nous, humains, on voit à 180 degrés, même si on se focalise sur une partie centrale. Le parc éolien, depuis Cayeux, occuperait 15 % de ce panorama.

Je souhaiterais revenir sur le *slide 22* de la présentation sur le paysage. Je voulais revenir sur la baie de Somme et sur l'emplacement du parc. Il y a des variantes, mais on a cherché à voir comment on pouvait localiser le parc le plus loin possible de l'embouchure de la baie de Somme. Il n'y a pas que la baie de Somme à prendre en compte, mais c'est un élément emblématique. Avec le projet large, on avait aussi cherché à ne pas se mettre dans l'angle de visibilité, la baie de Somme étant orientée vers le nord-ouest. C'est aussi pour cela qu'on avait choisi de décaler le projet vers le sud. C'est un élément à prendre à compte parmi d'autres. On a vu, au cours des différentes réunions, qu'il y a beaucoup de contraintes. Il n'y a pas que la visibilité ni la baie de Somme certes, mais c'est l'un des paramètres qui est entré en compte dans notre réflexion.

Philippe MARZOLF

Monsieur de la DGAC, on vous a posé une question. Pourquoi les parcs ne sont pas synchronisés ou se désynchronisent ? Qui en est responsable ? Qui doit les resynchroniser ?

Hervé MAUREL

Il est de la responsabilité de l'opérateur de signaler toute panne à la DGAC. Dès lors, la DGAC fait paraître ce qu'on appelle un *notam* qui est un message à l'intention des navigateurs aériens, leur indiquant que le balisage du parc éolien qui a été identifié a un problème pour une durée déterminée. Il est de la responsabilité de l'opérateur de procéder à la réparation du feu.

Philippe MARZOLF

A-t-il une injonction, un délai ? A-t-il des pénalités, comme le demandait Monsieur ?

Hervé MAUREL

Non, la DGAC ne met pas de pénalités. Simplement, la responsabilité de l'opérateur est engagée dans l'hypothèse où un accident surviendrait.

Philippe MARZOLF

D'accord. Monsieur avait aussi demandé la parole.

Yves LE DIASCORN, Association pour le littoral picard et la baie de Somme

Comme Nicolas Lottin le rappelait il y a une semaine, la mission de notre association est d'éviter que la côte picarde et la baie de Somme ne soient défigurées. Tout à l'heure, Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer, Monsieur Masset, a parlé de la baie de Somme dans le patrimoine commun de l'humanité. Il me semble que c'est un projet intéressant, mais que ce n'est pas encore fait.

Je voudrais simplement dire que les éléments paysagers sont extrêmement importants pour le classement au titre des sites naturels. Une partie de ce que l'on a vu est de nature à modifier complètement les données. Il y a un précédent qui est relatif au nucléaire ; je suis désolé de le dire à La Compagnie du Vent. La vallée de la Loire a eu beaucoup de mal à obtenir son classement à l'UNESCO parce qu'on avait implanté quelques centrales nucléaires sur son cours, l'UNESCO considérant que les centrales nucléaires ne font pas partie du patrimoine historique ni naturel. Merci.

Philippe MARZOLF

Madame ?

Catherine CASTEJON, commerçante

Bonjour. Je suis allée voir votre animation vidéo en 3D sur Internet. Elle est idyllique parce qu'on ne voit pas les éoliennes. Elles sont perdues dans un grand brouillard blanc. Ici, on a souvent un ciel bleu et je trouve que cette animation ne représente pas du tout la réalité. Serait-il possible de nous faire la même chose la nuit ? On verrait une grande barrière de points rouges clignotants. Ce serait joli. Est-ce que c'est ça la mer ?

Philippe MARZOLF

Pour faire la simulation, il faudrait qu'elles soient construites. C'est l'inconvénient. Est-ce que la simulation peut être faite de nuit ?

Paul NEAU

Techniquement, je ne sais pas faire une simulation de nuit. Je ne sais pas représenter sur un fond noir quelque chose qui clignote. Je ne sais pas le faire. C'est extrêmement compliqué parce que c'est une source lumineuse, alors que les éoliennes ne sont pas une source lumineuse dans nos simulations. C'est un autre métier que je ne sais pas faire. Je sais faire certaines choses que je présente. Je ne présente pas ce que je ne sais pas faire.

Philippe MARZOLF

Est-ce que certains bureaux d'études savent le faire ? C'est quand même une lumière rouge.

Paul NEAU

Le plus simple consiste à filmer des parcs éoliens existants et de voir ce que cela donne. C'est le plus basique et le plus efficace.

En ce qui concerne la question sur l'UNESCO, vous avez cité une référence. Pour ma part, je sais qu'il y a des sites UNESCO avec des éoliennes en Espagne. La présence des éoliennes n'a pas empêché le classement UNESCO. C'est quelque chose qui est en débat. On ne peut pas simplifier la question de la sorte.

Philippe MARZOLF

Monsieur parlait plutôt des centrales nucléaires qui avaient empêché le classement. Monsieur ?

Yves GRIOCHE, Fédération Environnement Durable

Monsieur Neau, vous dites que vous avez une expérience reconnue, tout au moins La Compagnie du Vent le dit. Vous donnez toujours des données objectives, vous avez une expérience de quinze ans et la crédibilité n'est pas à mettre en doute. Je vais quand même vous donner un exemple contraire. On peut avoir des doutes sur les études d'impact. Je vais vous donner un cas concret. Ce sont des éoliennes terrestres évidemment puisque nous n'avons pas d'*offshore*. Dans le département du Pas-de-Calais, il y a un endroit où il y a cinq éoliennes qui démarrent à partir de la vallée et qui se trouvent dans une ZNIEFF.

Philippe MARZOLF

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Yves GRIOCHE

Tout à fait. Il y a un flux migratoire secondaire puisque les éoliennes se trouvent dans la vallée. Il y a un cône de vue relatif à un château qui est classé et les éoliennes se trouvent en plein milieu de ce cône de vue. En outre, il est reconnu que c'est une zone à sensibilité majeure au titre du paysage naturel patrimonial et identitaire. Pour finir, les éoliennes n'appartiennent qu'à une seule personne :

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième table ronde CPDP
au Maire du village où sont les éoliennes. Le problème, c'est que le Préfet a accepté les permis. Je tiens à vous le dire. Vous faites des études d'impact tellement bien ficelées que le Préfet n'y voit rien. Quelques années plus tard, le Préfet dit qu'il faut arrêter la chienlit, en parlant justement de ce parc. Voilà ce que je voulais dire.

Philippe MARZOLF

Merci. Monsieur avait demandé la parole aussi. On donne la parole aux gens qui la demandent. On demandera ensuite la réponse à Monsieur Neau, on passera à la table ronde et vous aurez bien sûr encore le temps de poser d'autres questions.

Christophe QUENNESSEN, Conseiller municipal de Cayeux

Je suis habitant de Cayeux depuis toujours et j'espère pour longtemps. Ce qui m'inquiète un peu, c'est que depuis tout à l'heure, on ne parle que des conséquences visuelles sur l'environnement.

Philippe MARZOLF

C'est le thème de la soirée. C'est peut-être pour cela.

Christophe QUENNESSEN

Je me permets de faire une petite entorse. Je n'ai pas eu l'occasion d'aller aux autres réunions. Je me pose des questions sur les conséquences environnementales. On a quand même une juriste en droit de l'environnement.

Philippe MARZOLF

Elle n'a pas son avis à donner, elle ne vous dira rien.

Christophe QUENNESSEN

Ce n'est pas que du visuel. Je me pose la question des conséquences de la construction de ces éoliennes. Comment vont-elles être construites ? On va certainement forer. Où vont aller les sédiments qui vont être enlevés ? Je pense qu'il y a des spécialistes dans la salle qui ont étudié la migration des sédiments. Je me pose des questions sur les conséquences de cette extraction de sédiments sur nos côtes. Je pense notamment à l'ensablement de la baie qui évolue. Pour moi, la baie est en train de disparaître, elle est en train de se boucher.

Monsieur Lagandré disait tout à l'heure qu'il produisait de l'énergie sans déchet. Il a vingt ans d'expérience, ce qui est une expérience importante, mais dans vingt ans, que vont devenir ces éoliennes ? Comment vont être recyclées si elles le sont ? Qu'est-ce qu'elles vont devenir ? Je ne suis pas contre les éoliennes, mais au-delà des conséquences visuelles, je m'intéresse à l'avenir. Je suis depuis toujours cayollais et j'espère le rester jusqu'à la fin de mes jours.

Philippe MARZOLF

J'ai remarqué trois personnes qui ont demandé la parole. Je vous la donnerai tout à l'heure. On laisse répondre Monsieur Neau, on fera ensuite venir les intervenants suivants et je vous donnerai la parole.

Paul NEAU

Lorsqu'un Préfet autorise un permis de construire dans un endroit, il se base sur l'étude d'impact. Si elle est jugée insuffisante, le projet est recalé. Il se base également sur l'enquête publique, sur l'avis de la Commission des Sites et des différents services. C'est à partir de ces différents éléments que le Préfet va dire « oui » ou « non ».

D'après vous, Monsieur le Préfet aurait dit qu'il y avait une certaine chienlit en ce qui concerne le développement de l'éolien. Aujourd'hui, il y a les ZDE, les Zones de développement de l'éolien. Elles n'existaient pas il y a cinq ans. Ce sont des documents de planification à l'échelle de la Communauté de Communes. Il y a aussi aujourd'hui des schémas régionaux éoliens qui sont en place. On est dans une deuxième phase de développement de l'éolien. Effectivement, au départ, les projets étaient ponctuels. On analysait des projets ponctuels, mais je peux vous dire que l'on analysait tous les impacts visuels que l'on pouvait apprécier. Aujourd'hui, il y a une démarche supplémentaire en ce qui concerne les ZDE et les schémas régionaux.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous pouvez répondre rapidement, sans rentrer dans le détail, à la dernière question ? En deuxième partie, on va parler du trait de côte.

Jean-Mathieu KOLB

Il y avait plusieurs éléments dans cette question. On va parler du trait de côte dans la deuxième partie, je ne vais donc pas y revenir.

S'agissant des conséquences environnementales, je pense que je vais être un peu limité dans le temps. Dans l'une des réunions, nous avons passé en revue les différents aspects, mais je pense que nous serons très heureux de pouvoir en discuter. Il y a des synthèses sur Internet, etc. Je peux tout de même commencer à répondre sur quelques éléments spécifiques, s'il y a des questions spécifiques. Le sujet est vaste. L'environnement est un sujet très vaste qui concerne le fonds marin, la colonne d'eau, les oiseaux, etc.

Il est important de parler du démantèlement. En mer, la réglementation est spécifique. Nous sommes soumis à une triple obligation légale. A terre, le code de l'environnement nous impose un démantèlement des éoliennes, avec la nécessité de provisionner l'argent au cours de l'exploitation du parc. Cela a d'ailleurs été renforcé récemment dans le cadre du Grenelle II de l'Environnement, avec la garantie que la maison mère d'une filiale est aussi responsable. Cela a été introduit par les parlementaires pour rassurer la population sur cet aspect. En mer, en plus, nous sommes soumis à la loi sur l'eau qui oblige elle aussi un démantèlement des installations. Nous sommes surtout soumis au droit maritime. Je ne vais pas pouvoir m'étendre sur le sujet non plus, mais le fond de la mer est propriété de l'Etat. Il ne peut pas le vendre, il le loue seulement et il souhaite le récupérer. Après l'exploitation, on a donc l'obligation de démanteler les installations. Cette obligation est encore plus forte puisque la provision doit être faite encore plus rapidement que ce que l'on fait à terre au cours de l'exploitation. Les éléments sont recyclés. C'est essentiellement de l'acier.

Philippe MARZOLF

Normalement, dans le domaine public, c'est une autorisation de concession pour trente ans et il faut rendre ensuite l'endroit tel que vous l'avez trouvé en entrant.

Pierre LAGANDRE

Juste une précision. Concernant le paysage, nous n'avons jamais dit, à La Compagnie du Vent, qu'on ne verrait pas les éoliennes et nous vous l'avons montré.

Philippe MARZOLF

Merci, Messieurs. On va vous présenter la deuxième table ronde.

Table Ronde n°1 : **Parc éolien et paysages de jour et de nuit**

Ont participé à la table ronde :

Monsieur Pascal CRIBIER, paysagiste, représenté par Thierry CAMILLY, président de l'association de protection du site de Varengueville et de son environnement

Monsieur Bent SORENSEN, photographe danois

Monsieur Gérard BILON, association Sans Offshore à l'horizon

Chantal SAYARET

Pour échanger sur l'impact sur le paysage, de jour comme de nuit, nous avons sollicité Monsieur Pascal Cribier qui est représenté ce soir et qui est un paysagiste renommé, de Varengueville de surcroît. Nous avons sollicité également Monsieur Bent Sorensen qui est danois, photographe indépendant et qui a travaillé notamment sur des simulations visuelles pour le compte de l'Ambassade du Danemark en France. Il est accompagné de son interprète. En dernier lieu, nous avons sollicité Monsieur Gérard Bilon qui s'est déjà présenté tout à l'heure. Je rappelle qu'il est président de l'association SOS Horizon.

De la salle

Il n'y a personne de Greenpeace.

Philippe MARZOLF

Si vous voulez faire intervenir quelqu'un de Greenpeace, vous nous le dites et à la prochaine réunion, on l'invitera. Monsieur le représentant de Monsieur Cribier, voulez-vous vous présenter et nous parler de paysages ?

Thierry CRAMILLY, président de l'association de protection du site de Varengueville et de son environnement

Bonsoir. J'ai pour mission ce soir de remplacer Pascal Cribier qui a un empêchement. Il est au festival Cinéfeuille à Gaillac. Il n'a donc pas pu venir en personne. Il m'a laissé un texte qu'il m'a proposé de vous livrer. Je vais vous rendre ce texte de la façon la plus fidèle possible et la plus rapide possible pour rester dans les temps.

L'implantation d'éoliennes rencontre, en France, une résistance esthétique, voire éthique, un peu inattendue pour un pays qui a, plus que tout autre, méprisé certains de ses paysages. Au XIX^{ème} siècle, le chemin de fer a modifié en profondeur les sensibilités. Même si la population française est peu côtière par rapport à la moyenne mondiale, la mer a maintenant acquis, dans l'imaginaire ludique et buissonnier, une importance de premier plan. Pour son bien-être, pour s'évader du quotidien, 80 % de la population au monde souhaite aujourd'hui vivre à moins de dix kilomètres d'une côte.

La mer est le lieu et le symbole de la liberté et tout d'abord, celle du regard qui embrasse l'horizon. Elle offre à tous la vision partagée d'un espace étendu à l'infini. En implantant des éoliennes *offshore*, l'aménageur restreint la liberté de vue. Or le regard est le sens premier pour percevoir son environnement. En conséquence, une atteinte contre la perception du monde est une atteinte à la notion de réel.

La mer est le lieu du mouvement impératif. L'immobilité en mer est symbole de problèmes, voire de prémices de catastrophes : bateau encalminé, bateau en quarantaine, bateau en attente devant un port saturé, phare dont les éclats signalent un danger et qui a pour fonction de contraindre, d'éloigner, plate-forme *offshore* avec des menaces que découvre le golfe du Mexique, etc. Dans le mouvement vital et généralisé de la mer, l'éolienne reste immobile. Pire, elle bouge en restant immobile, à l'image de ces figurants d'opéra qui clament « en avant, en avant » tout en gesticulant sur place.

En mer, les éoliennes *offshore* seront soit vulnérables, soit défendues par des dispositifs de protection coûteux et inélégants, agressifs par le clignotement incessant de leurs gyrophares et peut-être efficaces. Si l'éolienne peut troubler par son étrange simplicité, il faut reconnaître à l'objet une esthétique sans concession. L'affubler à sa base de signaux d'éclairage ou d'avertisseurs aurait le même effet que des moustaches sur la Joconde.

La mer est enfin un lieu de rêves et non de somnolence. La somnolence de la mer s'appelle le mal de mer, rarement à l'origine de plaisir. Or c'est le rythme qui distingue le rêve de la somnolence. Le rêve possède une variété de mouvements avec des accélérations, des temps d'arrêt, des fuites, des poursuites ou des béatitudes. A l'opposé, la somnolence est produite par un mouvement régulier, morne et lancinant, exactement celui des pales dont le supplice a été fréquemment mis en œuvre et à terme toujours décrié.

L'éolien est présenté comme la quintessence de la modernité, tout en s'inscrivant dans une tradition séculaire. Cette synthèse de la tradition et de la modernité, chère aux syndicats d'initiative et aux conférenciers, semble garantir les énonciateurs de fadaïses contre toutes critiques historico-prospectives. Encore eût-il fallu que ces deux références ne soient pas usurpées, comme c'est ici le cas. Le moulin traditionnel se trouvait au carrefour de deux nécessités : la présence de vent et une demande humaine locale. Les *polders* néerlandais n'étaient pas asséchés par les moulins de Pagnol et le blé de la Brie était moulu au seuil du pétrin ou au terme du canal de l'Ourcq qui y menait.

La modernité qui se dessine se situe à l'opposé de ces grands programmes technocratiques. La modernité est souple, opportuniste, inattendue. Elle s'insinue dans des failles, entre les systèmes, avec la complicité des usagers. Elle ne s'impose pas, elle est comme une évidence un peu surprenante. Il n'est qu'à voir la désinvolture avec laquelle une nomade mauritanienne utilise son portable ou l'assurance d'un enfant qui recherche un jeu dans ce qu'on persiste à appeler un téléphone. C'est devenu pour tous, en quelques années, parfaitement normal.

L'éolienne, rejetée en mer, sera vue de tous, mais observée d'aucun. Même si l'éolien *offshore* ne semble pas actuellement porter de menaces objectives – pas plus qu'à leur époque les farines animales sous chauffées – c'est le processus d'opacité qui est dangereux pour la société, d'autant plus que ceux qui le mettent en œuvre croient agir pour le bien de tous et que la critique ne porte pas sur leur éventuel dévoiement personnel. L'exhibitionnisme bon enfant qui se développe dans les rapports sociaux médiatisés ne pourrait-il pas être lu comme la seule riposte possible et courageuse d'une population que l'on prive de son destin côtier et maritime ?

L'éolien *offshore* est le fruit pathologique du fantasme gaullo-colbertiste et des incantations écolo-technicistes. D'un côté, la notion de filière concoctée par un rapport parlementaire qui a renouvelé le genre, non en enterrant le problème mais en le noyant et de l'autre des admirateurs de solutions clé en mains qui offriront le bonheur, même à ceux qui n'en veulent pas. Les filières étaient envisageables à une époque où la société avançait en regardant dans une même direction, même et surtout quand on ne s'aimait pas. Cette politique a conduit à produire le Concorde, les autoroutes de la Défense plusieurs fois détruites, le canal Rhin-Rhône ou encore le projet de troisième aéroport en plaine picarde, heureusement abandonné grâce aux pressions des associations et dont l'inutilité est aujourd'hui prouvée. L'expérience instruit, souvent trop tard, mais les perdants de la technocratie aride, imperturbables, reconduisent leurs erreurs vers d'autres défaites.

Un projet, aujourd'hui, c'est la réunion momentanée et peut-être fortuite de gens en état de désaccord naturel. La contrainte est le plus sûr moyen d'échouer ou de transférer la rancœur accumulée vers un autre domaine encore plus irréductible. On peut noter le paradoxe à vouloir implanter une technocratie aride en pleine mer, surtout quand elle risque d'échouer.

Personne ne s'illusionne sur le processus de concertation qui impliquerait l'écoute des gens et le décryptage de leurs discours, mais même la notion pourtant basique d'information reste lettre morte. Il ne suffit pas, pour transmettre une information au public, de réduire un discours complexe comme l'est celui de l'approvisionnement énergétique, car une simplification aboutit, au-delà d'une certaine limite, à une suite de truismes dépourvus de sens. Il faut au contraire trouver des analogies ou des traductions qui conservent la complexité du raisonnement, mais sans l'accompagner d'une sophistication lexicale et syntaxique. L'empreinte écologique ou encore la date du calendrier à laquelle les réserves renouvelables seront épuisées pour le reste de l'année civile sont des exemples de traduction compréhensibles par tous, sans altération du sens. Le débat énergétique est en attente d'une nouvelle unité qui permette à chacun de se positionner. Cette unité devrait intégrer les dommages collatéraux, aussi bien spatiaux que temporels, et permettrait ainsi de mieux comparer les différentes sources d'énergie. Actuellement, le débat n'est pas possible par excès de complexité des unités de mesure. Sans débat, il n'est évidemment pas de choix envisageable, l'orientation proposée ou imposée se révélant aux yeux de leurs *supporters* comme la seule possible.

Avec l'augmentation de la population humaine et la raréfaction des ressources, l'histoire de l'humanité pourrait se lire comme une lente et progressive extension du domaine marchand. Ce qui était donné devient rémunérateur pour certains et dispendieux pour d'autres, l'astuce étant de bien choisir son camp. Au Néolithique, la terre était gratuite, l'eau l'était encore récemment, l'air possède sa loi et maintenant les éoliennes tarifient le vent. Or ces éléments libres et à disposition étaient la richesse de ceux qui n'ont rien ou si peu. Ils se vengeaient avec des champignons plus goûteux que les promotions des supérettes et des couchers de soleil sur la mer en 3D sans lunettes. Certes, l'eau des fleuves ou la vue des paysages reste libre, mais leur accessibilité est compromise par le développement ou transformée par ceux qui ne les regardent pas. Qu'Internet soit libre et ouvert ne doit pas empêcher les chemins et les paysages de le rester.

Chaque chose n'est considérée que pour ce qu'elle produit, mais les pommiers ne sont pas réductibles aux pommes et le lin émerveille de sa floraison bleue avant de se froisser sur un corps. Produire avec la terre est affaire de paysans, avec la mer affaire de marins, produire avec son ardeur ne fait pas peur aux habitants du lieu. C'est de la sueur, de l'intelligence et de l'expérience qu'ils retrouvent dans leurs ouvrages. Là, avec l'éolienne, ce n'est pas l'énergie du vent que transporte l'électricité, c'est la dépossession d'un lieu, la frustration d'être nié. Le consommateur final ne paye pas une énergie qui éclaire ou qui réchauffe, mais la douleur des hommes d'un terroir qui n'interviennent plus dans leur espace. Ils ne vendent plus leur force de travail, mais ils donnent leur silence pour que d'autres puissent faire du bruit.

Même les écologistes utopiques ne reconnaissent pas leurs rêves, alors que ceux-ci se matérialisent. Ils imaginaient un monde à venir comme une juxtaposition d'habitations qu'ils auraient eux-mêmes bâties où la bouilloire chanterait grâce à la valorisation des sous-produits de la fosse septique. Maintenant, leur caution aboutit à l'implantation de monstres techniques voulus par des responsables qui résument le monde à un publiereportage dans un hebdomadaire parisien. La lutte entre les nomades et les sédentaires remonte à la nuit des temps, mais l'un comme l'autre arpentait le même sol. Pour être plus rationnel, les nomades ont quitté le sol, ils forcent maintenant les sédentaires à le nier et à se renier.

Philippe MARZOLF

Vous remercieriez Monsieur Cribier. On lui avait demandé de ne parler que de paysages, mais il a parlé de plein d'autres choses et il a surtout doublé son temps de parole.

Thierry CRAMILLY

J'étais obligé d'être fidèle au texte qui m'a été confié.

Philippe MARZOLF

Tout à fait. Je vous remercie. Certains vont encore dire que l'on parle du Danemark, mais nous accueillons un photographe danois qui a fait des photos d'éoliennes réelles. Je vous propose de l'écouter et nous écouterons ensuite Monsieur Gérard Bilon de l'association SOS Horizon.

Ben SORENSEN (interprétariat)

Je suis photographe, spécialisé dans les photos industrielles et plus spécifiquement dans les photos concernant l'énergie, le gaz et le pétrole. J'ai réalisé 20 000 photos d'éoliennes. J'habite dans la ville d'Esbjerg. Il y a une dizaine d'années, on a mis en place le premier parc éolien *offshore* qui se trouve à 14 kilomètres des côtes. Le deuxième parc éolien *offshore* a été créé deux années après le premier. Des simulations ont été faites. Vous voyez ici la première simulation pour le premier parc éolien *offshore* où les éoliennes étaient de 110 mètres de hauteur.

Philippe MARZOLF

Pales comprises ?

Ben SORENSEN (interprétariat)

Oui.

Vous voyez une photo que j'ai prise. Voilà comment le parc éolien *offshore* qui se trouve à 14 kilomètres des côtes, est perçu aujourd'hui. Il y a 23 mètres qui disparaissent en raison de la rotondité de la terre.

Je vous indique ensuite où ont été prises les photos. Cette photo aérienne vous permet de voir à partir de quels points les photos ont été prises. Là, vous avez le premier parc éolien *offshore*. Ces photos sont prises à 300 ou 400 mètres de hauteur.

Vous voyez ensuite la simulation qui a été faite à partir du point que je vous ai montré précédemment, du premier parc éolien *offshore*. Elle a été faite à vingt mètres au-dessus du niveau de la mer. Vous voyez la photo que j'ai prise par la suite. Voilà donc la vue depuis que le parc éolien *offshore* a été réalisé. Comme je vous le disais auparavant, une partie de l'éolienne disparaît en raison de la rotondité de la terre.

Le point que je vous indiquais auparavant est là. Ce sont les côtes où se trouve la ville d'Esbjerg. C'est la partie la plus à l'ouest du Danemark. Nous avons pris d'autres photos, dans un endroit qui s'appelle Skalin. C'est un endroit où il y a beaucoup de touristes, c'est une plage qui est très réputée au Danemark. On a donc pris une photo à un endroit où il y a beaucoup de touristes. Comme vous le voyez, c'est le premier parc éolien *offshore* qui se trouve à quatorze kilomètres au large. Cette photo a été prise avec une perspective de vision normale. Lorsque l'on regarde, on a une vision à quarante degrés. J'ai utilisé un angle à quarante degrés pour reproduire la perspective d'une vision normale. J'ai refait une photo du point que je vous ai montré précédemment, toujours avec ces quatorze kilomètres et cet angle de quarante degrés, pour reproduire une nouvelle fois la perspective de la vision normale. Cette photo a été prise pendant l'été. Avec la chaleur, c'est un peu brumeux.

Vous voyez ensuite une photo que j'ai prise il y a quatorze jours, avec une assez bonne visibilité. On a imprimé les photos, on va les faire circuler si vous le souhaitez.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous avez des photos de nuit ou pas ?

Ben SORENSEN (interprétariat)

Vous voyez ici une photo qui est prise le soir, avec également cet angle de quarante degrés, pour respecter la perspective de la vision normale.

Philippe MARZOLF

Est-ce qu'il y a des lumières sur les éoliennes ?

Ben SORENSEN (interprétariat)

Vous voyez ensuite une photo prise dans la soirée et je vais maintenant vous montrer une photo de nuit.

Philippe MARZOLF

Le parc est construit.

Ben SORENSEN (interprétariat)

Il y a certaines lumières que l'on voit la nuit. Les lumières sont disposées d'une telle façon qu'on ne les voit pas toutes. On en voit certaines. Par contre, elles ne sont pas synchrones. Tout a été calculé pour que l'on ne voie pas toutes les lumières.

Philippe MARZOLF

Au Danemark, elles ne sont pas synchrones. Est-ce une obligation ?

Ben SORENSEN (interprétariat)

Elles ne sont pas totalement synchrones. Il y a un délai d'une à trois secondes. Tout dépend des lumières.

Philippe MARZOLF

Est-ce que cela a été calculé pour une raison particulière ?

Ben SORENSEN (interprétariat)

On voulait être sûr qu'il y ait une lumière qui brille en permanence.

Philippe MARZOLF

Merci. Ce sont des photos.

Ben SORENSEN (interprétariat)

Vous voyez ici une photo panoramique. J'ai pris treize photos avec un angle de quarante degrés et je les ai jointes, ce qui a permis de faire une vue panoramique. Comme vous le voyez sur le schéma, cela permet d'avoir une vue panoramique à 180 degrés. Vous voyez ensuite la ville d'Esbjerg, le premier parc éolien qui se trouve à 14 kilomètres et le deuxième qui se trouve à 25 kilomètres. Vous verrez davantage les éoliennes sur les photos que l'on va vous distribuer.

Philippe MARZOLF

Une dernière photo ?

Ben SORENSEN (interprétariat)

Vous voyez ensuite le radar pour les pêcheurs. Il leur permet de visualiser le parc éolien *offshore*.

En dix ans, le nombre de touristes a augmenté d'un million. Aujourd'hui, le phare est utilisé pour aller voir les éoliennes. C'est devenu une nouvelle attraction touristique. Le centre d'informations touristiques donne aujourd'hui des explications sur les éoliennes. Ce n'est pas pour cette raison que le nombre de touristes a augmenté dans la région d'Esbjerg. On ne peut pas faire de corrélation directe, mais on peut dire que le nombre de touristes a augmenté et que de nouvelles attractions sont proposées aujourd'hui aux touristes. On organise aussi aujourd'hui des voyages pour montrer le parc éolien *offshore*.

Philippe MARZOLF

Merci. Monsieur Bilon, avez-vous une réaction par rapport à ce que vous venez de voir ?

Gérard BILON

Je compte intervenir pour mentionner notre différence d'appréciation par rapport à l'impact visuel du parc tel qu'il est observé. On se base sur l'observation des habitants qui habitent ici depuis la nuit des temps et des professionnels de la mer qui côtoient et ont côtoyé cette mer tous les jours.

Dans le dossier du maître d'ouvrage, pages 53, 55 et 56, où est traité l'impact visuel, on dit, comme il a été rappelé tout à l'heure, que la visibilité à plus de 8 kilomètres au large se limite à 70 % du temps sur notre littoral. Il serait de 45 % à 15 kilomètres pour le Tréport et à 33 % du temps pour Cayeux, à 16 kilomètres. On peut effectivement s'interroger. Le projet des Deux Côtes est pourtant justifié par le promoteur par la présence du vent sur la zone 90 % du temps pour actionner les éoliennes et 75 % du temps pour produire de l'électricité. N'est-ce pas sa raison d'être ? Lorsqu'on vit sur le littoral normand-picard, on sait que ce même vent fait disparaître brouillards et brumes jusqu'à huit milles au large, du Tréport à Cayeux. Le parc éolien du projet large serait visible, au moins partialement, environ 300 jours par an. C'est notre estimation. Cela se vérifie à l'œil nu, sans photomontage et sans aller au Danemark.

Pour appuyer mon appréciation, les trois lieux que sont le parc éolien large, le Tréport et Cayeux-sur-Mer, sont équidistants de huit milles. La perception visuelle du parc éolien depuis la plage de Cayeux serait à rapprocher de celle des falaises du Tréport qui culminent à cent mètres, comme les mats d'éoliennes. La Compagnie du Vent compare les éoliennes à des allumettes d'un centimètre à un mètre de l'œil. Ce n'est pas grand-chose, mais lorsqu'il y en a 141, c'est une boîte d'allumettes. Au sommet de nos falaises, la perception serait encore plus nette puisque le sommet des pales culminerait à 150 mètres.

Compte tenu de la rotondité de la terre, de l'immensité de la mer et de l'absence de références, La Compagnie du Vent estime que le parc se devinerait plus qu'il ne se verrait. Comme cela a été écrit dans un quotidien récemment, ce serait un mirage. A moins d'être aveugle, c'est oublié que le parc se verrait trop bien, au point de gêner le coucher de soleil. Ce serait un vrai rideau pour nous priver définitivement de ces plaisirs des yeux et de la photo qui ont été évoqués tout à l'heure. Pire encore, c'est faire abstraction du clignotement incessant des éoliennes, jour et nuit, sur tout le périmètre du parc. Ce ne serait plus une mer, mais une usine sur quinze kilomètres de façade, voire un aéroport. Le rêve pour le tourisme ! Je vais évoquer maintenant le tourisme.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous ne voulez pas l'évoquer tout à l'heure dans la deuxième table ronde et que l'on finisse sur le paysage ?

Gérard BILON

Cela risque de couper court. Je préfère donc terminer mon intervention qui découle de la première. D'après La Compagnie du Vent (de l'Hérault) et la page 82 de son dossier, son projet serait compatible avec les exigences du tourisme. Le parc serait un pôle de curiosité à visiter, une attraction pour plaisanciers qui pourraient régater dans le parc en toute liberté et y pratiquer la plongée et la pêche dans les récifs, tout cela stimulé par les acteurs locaux du tourisme grâce à des visites, des animations, des expositions qui donneraient une image verte et positive de la région des

Deux Côtes. Ceci est confirmé à coup de sondages réalisés en 2004 sur la côte méditerranéenne, littoral qui a d'ailleurs peu de chance d'accueillir des parcs *offshore*..

Que disaient ces sondages ? Malgré la présence du parc éolien en mer, 90 % des personnes interrogées reviendraient en vacances dans les stations riveraines. 60 % seraient intéressés par leur visite. L'intérêt touristique de notre littoral n'a pas attendu ces artifices. Il a toujours donné l'image d'un tourisme authentique et populaire qui fait son charme.

Le maître d'ouvrage semble méconnaître cette caractéristique en prétendant à la page 82 de son dossier – je cite – que « *le tourisme se concentre essentiellement en période estivale* ». Non. Grâce à la proximité de grosses agglomérations et grâce à la qualité des produits de la pêche, les quais des ports de Dieppe et du Tréport drainent les touristes, des foires à la coquille en février jusqu'aux foires aux harengs au mois de novembre. La notoriété grandissante de la baie de Somme amplifie cette fréquentation. Le maître d'ouvrage dit également que nos régions Picardie et Normandie ne font plus partie des régions françaises les plus touristiques. Les professionnels et les fonctionnels apprécieront !

Les hautes falaises blanches de la côte d'Albâtre sont magnifiques. Le hâble d'Ault et la baie de Somme, paysages sauvages et uniques par leur faune, font l'admiration de tous. Notre littoral n'a rien à envier à celui d'autres régions. Il fait partie intégrante des paysages touristiques très variés qui font la curiosité et la richesse de notre pays. Pour ceux qui voudraient oublier le tourisme, le tourisme est, en France, la première source de devises. Ce n'est pas le cas du Danemark. Non, nous ne nous limiterons pas bêtement, nous ne sacrifierons rien.

Ce projet d'énergie renouvelable n'a pas sa place à huit milles au large de nos côtes, dans une importante zone de pêche. A cette distance, seule La Compagnie du Vent trouve son intérêt en réduisant le coût de ses fondations et le montant de ses investissements de raccordement au poste de transformation électrique de Penly. Ce profit serait obtenu aux dépens de la qualité de vie des riverains, des revenus du commerce et de la pêche. L'immobilier commence à être touché. Les investisseurs potentiels s'interrogent, dans le quartier balnéaire de Dieppe, de Mers-les-Bains et de Criel en particulier. C'est intolérable. Nous attendons que nos représentants politiques prennent conscience de ce qui se joue sur nos territoires et pour la population qu'ils sont censés représenter.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur Bilon. J'apporte un dernier élément, toujours sur le paysage, pour vous donner une information complémentaire. La Commission a demandé à SOS Horizon, à des pêcheurs et au Maire du Tréport s'il était possible d'aller en mer, à quatorze kilomètres et de voir comment, à cette distance, on voit la falaise du Tréport qui fait cent mètres de haut. C'est un élément complémentaire. Nous sommes partis avec eux et je tiens à remercier Monsieur Bilon notamment. Lise-Line Lavoine était aussi avec nous au début, pour le premier voyage. Ce sont des éléments factuels.

Nous sommes allés à cinq kilomètres et à quatorze kilomètres du Tréport pour voir la hauteur des falaises. Le premier voyage s'est fait par temps de brume. Vous voyez ici les falaises par temps brumeux. Ici, on est à quatorze kilomètres, ce qui correspond au projet large. Il manque le son, mais on est en train de dire où on est précisément. On indique la latitude et la longitude pour bien prouver que l'on se trouve à quatorze kilomètres. On voit le radar qui permet de voir où on est. Ensuite, nous sommes retournés par temps relativement clair à quatorze kilomètres. C'est un

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième table ronde CPDP
élément complémentaire qui nous a semblé intéressant. Là, c'est le retour. En tout cas, merci aux personnes qui ont participé à ce voyage.

Il y a des questions. Madame, vous aviez demandé la parole, tout comme Monsieur. On parle toujours des paysages et on parlera ensuite davantage du tourisme et du trait de côte.

Echanges avec le public

Elisabeth NICOLAY, agence immobilière, Criel-sur-Mer

J'ai une agence depuis 25 ans et je trouve honteux d'installer 140 éoliennes devant notre côte. On pourrait peut-être en mettre quelques-unes, mais pourquoi en mettre 140 sous notre nez ? Ce n'est pas envisageable. J'aime beaucoup mon métier, je pense que dans mon métier, je participe au rêve de l'Homme d'appartenir à un monde merveilleux que vous avez l'intention de déséquilibrer profondément. Je reste convaincue que vous êtes des personnes sans conscience universelle. Les conséquences seraient vraiment dangereuses. Vous créez de l'insécurité, de la peur et vous jouez trop avec le feu. Pourriez-vous au moins essayer d'y penser d'une manière plus concrète ?

Philippe MARZOLF

C'est un avis. Monsieur ?

Alex PION

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis déjà intervenu, lors des dernières réunions, mais à titre associatif. Aujourd'hui, j'interviens à titre personnel. J'habite, pour ceux qui connaissent, Béthencourt-sur-Mer qui se trouve à cinq kilomètres de la côte. J'ai la malchance d'habiter entre Nibas, Méneslies et les éoliennes qui sont implantées en Seine-Maritime.

On a vu les dernières images qui étaient prises sur un bateau et qui nous faisaient voir la falaise. Ce sont les seules images vivantes, mobiles. Jusqu'alors, nous n'avons vu que des photos. Une éolienne n'est pas statique. Elle tourne. Certaines ne tournent pas souvent et il y en a même certaines qui ne tournent pas du tout. Quand elles tournent, le mouvement des pales attire systématiquement l'œil. Je veux bien que l'on me dise qu'elles sont peintes avec des peintures antireflets. Je veux bien l'entendre, mais je ne le vois pas. A n'importe quelle heure du jour, suivant l'incidence de l'inclinaison des pales de l'inclinaison du soleil, il y a toujours des mouvements et des éclats qui attirent l'œil. De mon bureau, je vois quatorze éoliennes. Quand je travaille sur l'ordinateur, toutes les trente secondes, je tourne la tête vers la fenêtre. Pourquoi ? Parce qu'une éolienne bouge dans mon paysage. Je voulais simplement faire cette constatation sur le mouvement.

La deuxième chose, c'est la synchronisation des éclats. Les trois parcs ne sont pas synchronisés entre eux. Déjà, celui de Nibas qui comporte douze éoliennes n'est pas synchronisé du tout, ce qui veut dire que chez moi, ce sont les fêtes de Noël toute l'année, avec des illuminations. En Seine-Maritime, elles sont rouges ; chez moi, elles sont blanches.

Philippe MARZOLF

Vous pensez qu'il est préférable que les lumières soient synchronisées.

Alex PION

Il arrive de temps en temps qu'elles soient synchronisées. C'est nettement mieux. C'est nettement mieux lorsqu'on peut avoir un éclat de toutes les éoliennes en même temps. Quand elles clignent, je vous garantis que c'est un peu énervant et fatigant pour l'œil.

Vous avez dit qu'on parlerait du tourisme tout à l'heure, mais je vais en parler maintenant concernant ces parcs éoliens. A Méneslies et à Nibas, malgré la présence des éoliennes, il n'y a pas de tourisme.

Philippe MARZOLF

Merci. Monsieur et ensuite Madame avaient demandé la parole.

Francis OLOCCO, habitant de Saint-Valéry-sur-Somme

Je suis un peu atterré parce qu'on se rend compte que, dans ces réunions, il n'y a que des opposants à l'éolien. Je le dis tout de suite, je suis un chaud partisan de l'éolien.

Philippe MARZOLF

Vous voyez, il n'y a donc pas que des opposants.

Francis OLOCCO

Je vais vous dire pourquoi. On est quand même dans un monde qui est en train de mourir à tous les niveaux, au niveau de la pêche, au niveau des ressources, au niveau des matières premières et dans le monde, on a un besoin crucial d'énergie. A partir des années 70, on nous a imposé un programme nucléaire qui est absolument démentiel. N'en déplaise aux pro-nucléaires, il est démentiel pour une raison très simple, à savoir que l'on est en train de produire des centaines de milliers de tonnes de déchets que l'on sera incapable de maîtriser. C'est pire que le problème des retraites. Dans l'avenir, ce problème va littéralement exploser.

D'un autre côté, dans les campagnes, ici et un peu partout, on est en train de saupoudrer de l'éolien partout. C'est vraiment très moche. Avec ce projet, on a la possibilité de générer un parc éolien qui est quand même quelque chose d'extraordinaire puisqu'on dit, dans le projet large, qu'il va générer de l'énergie pour 900 000 personnes. Peu importe si c'est faux. On ne va pas jouer à la marge pour savoir si le chiffre est bon ou faux. De toute façon, on sait que les éoliennes ont énormément progressé depuis le début et elles produisent de l'énergie. C'est une règle de trois. Même si l'on divise la production par deux, en considérant que l'on n'a du vent que de façon moyenne, une

éolienne produira quand même de l'énergie dans des proportions considérables. Aujourd'hui, il faudrait peut-être passer sur les égoïsmes locaux des chasseurs qui sont embêtés parce que les éoliennes vont tuer les oiseaux avant qu'eux-mêmes puissent les tuer, des promoteurs immobiliers...

(Réactions dans la salle)

Philippe MARZOLF

Laissez-le finir, s'il vous plaît. Chacun a le droit de parler.

Francis OLOCCO

C'est ce que je pense et j'ai le droit de le penser. C'est une première chose.

Deuxièmement, je viens d'entendre parler d'immobilier. Cayeux était une ville sympa. On laisse la possibilité aux promoteurs de construire des immeubles qui sont vides pendant onze mois de l'année et qui détruisent complètement le paysage. On devrait se poser la question de savoir si l'avenir du tourisme, à Cayeux et ailleurs, n'est pas plutôt de construire des résidences de vacances dans lesquels les gens puissent venir en famille une semaine, plutôt que de construire des immeubles qui sont vides et qui pour la plupart, sont très moches.

(Réactions dans la salle)

Vous répondrez après. Il ne sert à rien d'éructer. Vous prendrez la parole et vous donnerez vos arguments. Eructer ne sert à rien.

Il y a des problèmes. Pour ma part, j'estime que l'immobilier détruit la côte. La semaine dernière, j'ai entendu quelqu'un nous dire que nous étions dans une région qui était préservée. Je suis désolé, j'ai connu le Crotoy il y a cinquante ans. Quand je vois les pavillons qui se construisent à la sortie du Crotoy, je trouve qu'ils ne sont pas terribles et qu'ils sont même plutôt moches. Aujourd'hui, les touristes belges sont présents en masse sur la côte. Qu'est-ce qu'ils nous disent ? Ils trouvent dommage que l'on supprime petit à petit les espaces vierges dont ils rêvent. Arrêtons de bétonner !

On développe une zone commerciale à Saint-Valéry-sur-Somme. A quoi sert-elle ? Elle a pris encore des dizaines d'hectares de terres agricoles. Pour la première fois en France, on a perdu cette année des terres agricoles. Là est le vrai problème. Concentrons. L'Etat français a su nous imposer un programme nucléaire démentiel qui coûte encore des centaines de milliards. Aujourd'hui, on va nous imposer un troisième réacteur de type EPR qui n'est absolument pas probant. C'est fait d'autorité.

Je voudrais que l'on réfléchisse sur une chose. Aujourd'hui, le programme éolien me pose un problème. C'est un programme privé, l'énergie d'une ressource dont nous avons tous besoin. Aujourd'hui, cet investissement devrait avant tout être piloté par l'Etat, pour le bien-être des populations et pour leur avenir. La Compagnie du Vent est tout de même une filiale de GDF SUEZ. Or ce qui me gêne, c'est que SUEZ n'investit pas dans l'éolien pour être une entreprise vertueuse, mais elle investit dans l'éolien parce que c'est une entreprise qui est cotée sur les marchés. Sa seule vocation est de dégager des bénéfices sur ces marchés. C'est important, cela n'a jamais été dit.

Philippe MARZOLF

Cela a été dit plusieurs fois dans le débat.

Francis OLOCCO

Je n'étais pas là à ce moment-là. Il est bon de le répéter parce que je crois que c'est l'un des problèmes importants. L'un des problèmes importants de la démocratie, c'est aussi que les peuples et les gens qui vont devoir payer cette énergie puissent avoir leur mot à dire.

Philippe MARZOLF

C'est pour cela qu'il y a un débat public sur l'EPR à Penly.

Francis OLOCCO

Je trouve qu'on fait plus de publicité sur le débat public qui concerne les éoliennes que sur celui qui porte sur l'EPR à Penly.

J'invite tout le monde à se poser cette question de savoir à quel niveau nous, citoyens, pouvons faire une véritable pression pour que ces programmes d'énergie dont nous avons un besoin vital et crucial, puissent être développés d'une façon sereine pour notre avenir – personnellement, j'ai cinquante ans, je ne verrai pas grand-chose – mais surtout pour celui de nos enfants et de nos petits-enfants. C'est très important parce que sinon, on va avoir de gros problèmes.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur, pour votre témoignage. Madame ? Essayez tous d'être assez brefs pour que tout le monde puisse s'exprimer.

Carmen BILON, élue tréportaise

Je suis un peu affolée de certaines réactions parce que je pense que ce Monsieur n'a pas étudié le dossier. Moi, je vois le côté humain. Tout ce que je sais, c'est que la pêche va disparaître au Tréport et que ce sera une ville morte. Qui dit pêche dit touristes. Que cela vous déplaît ou non, c'est comme cela.

Francis OLOCCO

C'est ridicule, ce que vous dites.

Carmen BILON

Non, ce n'est pas ridicule du tout parce que vous ne savez pas ce qu'est la gestion d'une commune. Lorsqu'il n'y a plus de travail dans une ville, cela devient une ville morte. Je regrette. On a parlé tout à l'heure d'envoyer des gens dépanner les éoliennes d'urgence. On a dit que cela allait partir du Tréport. A marée basse, je voudrais bien savoir comment on va faire. Il y a des incohérences. De toute façon, plus les débats avancent, plus il y a des incohérences. C'est tout simple : il y a de l'argent à placer, il faut gagner de l'argent, il faut faire travailler les Danois. Un vieux proverbe danois dit : qui veut manger les œufs supporte les poules. Qui va manger les œufs ?

Philippe MARZOLF

Merci, Madame.

Francis OLOCCO

Vous avez absolument tort quand vous dites que le Tréport va s'effondrer parce qu'il va y avoir des éoliennes à quatorze kilomètres, alors qu'il y en a plein derrière. On va au Tréport comme on va dans certaines villes de côte où l'on rentre et d'où l'on ressort. On va dans des restaurants qui sont de qualité moyenne en plus.

Philippe MARZOLF

S'il vous plaît, un peu de calme. On va prendre encore deux interventions de gens qui n'ont pas encore parlé. Ensuite, on passera à la deuxième table ronde.

Antonia ORTU, membre de l'association syndicale autorisée au Bois de Cise

Le Bois de Cise est un village sur la falaise. C'est la quatrième réunion à laquelle j'assiste. J'ai pris beaucoup de notes. Aujourd'hui, nous savons que l'électricité produite par la centrale éolienne coûtera au minimum quatre fois plus cher que celle qui est produite par la centrale de Penly qui nous a aussi été imposée. Nous savons qu'il n'y aura pas beaucoup d'emplois qui seront créés puisque nous n'avons pas le savoir-faire pour la construction des éoliennes. Ce seront simplement cinquante emplois dont on parle dans la brochure de La Compagnie du Vent, pour la maintenance. Nous savons que seuls les gros bateaux de pêche pourront survivre et continuer de travailler dans la zone.

Les études réalisées par les cabinets d'expertise indépendants qui ont été payés par La Compagnie du Vent sont très sommaires et très peu convaincantes, notamment sur l'impact sur les fonds marins et la flore, sur les oiseaux migrateurs parce que nous sommes dans un immense canal migrateur pour tous les oiseaux du monde, sur la dangerosité par rapport au trafic maritime qui est très dense. Nous savons effectivement que le paysage sera fortement impacté de façon négative. Il y a une photo, dans la brochure de La Compagnie du Vent, page 7, où on voit tous les pylônes. On sera en prison, on n'aura plus l'horizon, comme vous le disiez dans votre texte si poétique et si philosophique.

Pourquoi avez-vous prévu des éoliennes de 150 mètres de haut ? Il n'y en a aucune nulle part qui fait 150 mètres de haut. On a la chance d'avoir les plus hautes du monde. Je ne sais pas pourquoi, je ne comprends pas pourquoi.

Ensuite, j'aimerais quand même rappeler que le Groupe GDF SUEZ qui a racheté La Compagnie du Vent, a aussi des gros intérêts dans le nucléaire. Il ne faut pas non plus qu'il nous dise qu'il est vert et écologique, etc. Est-ce qu'il veut s'acheter simplement une caution écologique ? Cela ne suffit pas pour nous.

Est-ce que notre région n'a pas largement contribué, avec la centrale de Penly ? Je suis allée visiter le site de Penly il n'y a pas longtemps. J'y suis descendue en voiture et j'ai vu la zone militaire et les pylônes. J'ai l'impression que notre région a déjà bien souscrit à l'effort en ce qui concerne le rejet de CO₂ dans l'atmosphère.

Après les quatre réunions que j'ai suivies, après ce que j'ai entendu de la part de La Compagnie du Vent, je peux vous dire que je suis extrêmement inquiète. Je suis contente parce que je constate que les gens qui sont contre sont très informés, se sont documentés et ont des arguments recevables. On n'a pas envie que la mer devienne une zone industrielle.

Philippe MARZOLF

Monsieur a demandé la parole. Ensuite, Monsieur Kolb répondra succinctement et nous passerons à la deuxième table ronde.

Jérôme BOURLET, conseiller régional Haute-Normandie

Je ne représente pas ici ce soir le Conseil régional de Haute-Normandie, mais je vais m'exprimer au nom de mon parti puisque je suis conseiller régional Europe Ecologie. J'ai entendu plusieurs parties dans le débat. J'entends bien les contraintes que va subir la région, mais j'aimerais rappeler, puisque vous avez rappelé le problème du nucléaire, que si l'on veut sortir du nucléaire, par rapport à nos consommations, il faudra faire un double effort.

La première des choses est de lutter contre les consommations d'énergie. Il devrait y avoir un plan massif national sur l'isolation. C'est une volonté et une nécessité, mais il n'arrive pas pour l'instant. Deuxièmement, si on veut proposer une alternative et sortir du nucléaire, il faudra, dans un premier temps, produire de l'énergie.

A Europe Ecologie, ce que l'on reproche à ce projet, c'est que la mise en place d'éoliennes par des grandes compagnies renforce la spéculation verte. Il y a eu, dans les années 90, une bulle sur l'Internet et on a vu ce qu'elle a donné au niveau économique. Avec la mise en place de la garantie de rachat aux grandes compagnies et avec l'achat certifié du kilowattheure produit, il est évident qu'on est en train de donner une rente aux investisseurs et donc aux grands groupes qui sont seuls capables d'investir dans ce type de projet.

Philippe MARZOLF

Qu'est-ce que vous proposez, alors ?

Jérôme BOURLET

On propose de mettre en place une SCIC.

Philippe MARZOLF

Qu'est-ce qu'une SCIC ?

Jérôme BOURLET

Une société coopérative d'intérêt collectif. L'idée est d'associer l'ensemble des participants et des habitants du bassin pour qu'ils deviennent des véritables partenaires et des actionnaires du projet. J'entendais tout à l'heure les marins-pêcheurs dire qu'ils allaient s'appauvrir. C'est à nous, en tant que collectivités, de mettre en place un bassin de ce type. Au Danemark, il y a eu une association complète entre les gens qui ont subi l'installation et l'installation elle-même, ce qui fait que le retour d'investissements a permis un développement local, chose dont nous n'avons pas la certitude

ici. Bien que l'on soit pour les projets éoliens, on aimerait que l'on aille plus loin, c'est-à-dire que l'on mette en place une SCIC.

Philippe MARZOLF

Est-ce que ce sont les Régions qui pourraient mettre cela en place ?

Jérôme BOURLET

Les deux Régions pourraient travailler là-dessus. On aimerait créer un syndicat mixte de gestion de l'énergie interrégional.

Philippe MARZOLF

Monsieur Pierre Lagandré, peut-être une réponse rapide de La Compagnie du Vent sur cette question de l'investissement privé et citoyen.

Pierre LAGANDRE

Comme nous l'avons déjà dit dans les différentes réunions publiques, il y a aujourd'hui une volonté politique de développer les énergies renouvelables. Le Grenelle a établi la règle des 3 fois 20 : économies d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre et production à partir d'énergies renouvelables. Aujourd'hui, on peut aussi s'interroger par rapport au public/privé. Pourquoi la politique publique n'a pas réussi à développer autant les énergies renouvelables aujourd'hui, notamment l'éolien ? C'est une première question.

Il faut savoir également qu'aujourd'hui, seuls des grands groupes, comme le groupe GDF SUEZ, peuvent investir dans des grands projets comme celui-ci qui vont permettre à la France de rattraper son retard et de respecter les objectifs qu'elle s'est elle-même fixés dans le cadre du respect de la directive européenne. Encore une fois, en tant qu'entreprise privée, notre rôle est d'investir et de prendre des risques. Il est donc normal de rechercher un équilibre économique que l'on atteint en revendant l'électricité à EDF. Je vous remercie.

Philippe MARZOLF=

Seriez-vous prêts à avoir une participation citoyenne, comme Monsieur le demande ?

Pierre LAGANDRE

C'est effectivement une option que nous sommes prêts à étudier.

Philippe MARZOLF

Merci, Messieurs, pour toutes ces interventions. On a beaucoup de retard. Je vous propose que l'on passe à la deuxième table ronde sur le tourisme et sur les activités de loisir.

Table Ronde n°2 : Impact sur le tourisme, le trait de côte et les activités de loisir

Ont participé à la table-ronde :

Monsieur Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore à La Compagnie du Vent

Monsieur Gilbert MATHON, Vice-président du Conseil général de la Somme en charge du tourisme

Monsieur Pascal JOUASSIN, directeur du centre de voile de Cayeux

Monsieur Christophe DUTHOIT, président du club nautique du Hourdel

Alain BRISAC

Cette deuxième table ronde va donc traiter du tourisme, du trait de côte et des activités de loisirs. Je propose à Monsieur le Député, Gilbert Mathon, de nous rejoindre à la tribune. Monsieur Mathon, il est inutile de vous présenter. Viendront à la tribune également Monsieur Pascal Jouassin, directeur du centre de voile de Cayeux, Monsieur Christophe Duthoit, président du club nautique du Hourdel et Monsieur Yves Ruellan de l'association des pêcheurs plaisanciers.

Philippe MARZOLF

Merci pour cette présentation de la table ronde. On commence tout de suite par Monsieur Kolb qui va vous présenter les études réalisées par La Compagnie du Vent dans le domaine du tourisme, du trait de côte et des activités de loisirs. Merci de respecter chacun vos temps de parole.

Jean-Mathieu KOLB

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais commencer par parler rapidement de tourisme parce que le débat va s'instituer par lui-même avec la table ronde. Je vais me contenter de présenter des exemples étrangers. Le premier exemple était celui du Danemark, mais on en a déjà parlé. Je vais donc passer directement au suivant. Je ne vais présenter que des faits, des exemples et on discutera ensemble des aspects touristiques dans la table ronde qui va suivre.

On a beaucoup parlé du Danemark certes, mais de l'autre côté de la Tamise, nos amis britanniques, notamment anglais, ont aussi des parcs éoliens. L'un des premiers qui a été construit est le parc de Scroby Sands que l'on a vu tout à l'heure et que l'on voit ici. Il est situé à 2,5 kilomètres des côtes. C'est un parc qui a été développé dans des fonds de très faible profondeur. Ils ont créé, en 2004, un centre d'information pour accueillir les gens. Il y avait eu 30 000 visiteurs durant les six premiers mois. Aujourd'hui, en moyenne, il y a 35 000 visiteurs par an là-bas. Ce parc se trouve dans le Norfolk.

Plus récemment, la Chine a construit ses premières éoliennes en mer. Ils l'ont fait dans le cadre de l'exposition universelle puisque ce parc éolien contribue à l'alimentation de l'événement. Il le présente comme l'une des principales installations en marge de cette exposition universelle, pour montrer que la Chine sait faire aussi de la production d'énergie propre.

Je reviens chez nos voisins britanniques. Ils sont en train de commencer la construction du plus grand parc éolien du monde qui s'appelle London Array. Ce sont 175 éoliennes dans la première phase. Ils le construisent dans l'estuaire de la Tamise. C'est d'ailleurs intéressant puisqu'il y a déjà

un parc de trente machines qui est situé à cet endroit et qui se trouve à dix kilomètres. Ils en construisent un plus gros ici. Pour ceux qui connaissent, c'est au large de Margate qui est l'une des stations balnéaires les plus réputées en Angleterre. C'est notamment la grande station de villégiature des Londoniens. Ils souhaitent utiliser ce parc éolien pour en faire la vitrine des futurs Jeux Olympiques de 2012, avec un discours sur l'alimentation en énergie verte des futurs Jeux Olympiques.

Voilà quelques exemples d'utilisation de parcs éoliens à l'étranger dans le cadre d'événements et d'accompagnement touristique. Ce sont des exemples assez proches, moins loin que le Danemark. C'est de l'autre côté de la Manche.

C'est ce qui nous conduit, à notre échelle, à penser qu'un parc éolien peut être un nouveau point d'appui pour l'éco-tourisme et le tourisme technologique, voire même le tourisme de la connaissance qui se développe de plus en plus depuis de nombreuses années. Il peut être aussi une vitrine pour les énergies renouvelables développées en Normandie et en Picardie parce qu'il y a aujourd'hui une vraie volonté de créer une filière et de créer des emplois dans ce secteur. On n'en a pas parlé ce soir, une affirmation a été posée, mais je pense que les enseignements des réunions publiques parleront d'eux-mêmes. Un parc éolien peut être aussi le support de nouvelles activités à développer sur terre et en mer. Du moins, ce sont les bases et c'est la proposition que l'on fait ce soir et que l'on avait déjà faite auprès des acteurs locaux du tourisme ou des collectivités territoriales.

Je suis chargé aujourd'hui de passer sur des sujets qui ne sont pas forcément liés. J'essaie de les lier par une transition. J'en arrive donc au trait de côte. C'est d'actualité aussi ce soir, à Cayeux-sur-Mer. C'est une problématique qui nous est forcément apparue. Depuis maintenant sept ans, je suis ici régulièrement sur le terrain pour rencontrer différents acteurs dans le cadre de ce projet. C'est moi-même qui avais développé à l'époque le projet terrestre de Méneslies. Dans les discussions que j'ai eues, nous avons évidemment beaucoup parlé du trait de côte. Certains pensaient même que l'on pourrait peut-être arrêter les vagues et en réduire un peu l'effet. Il y avait donc des visions différentes.

Je souhaiterais dire tout d'abord que dans un parc éolien, il y a des grandes distances entre chaque éolienne, entre 600 et 1 000 mètres, pour des raisons aérodynamiques que je ne vais pas développer aujourd'hui. Ainsi, au final, on occupe une très faible partie du volume d'eau. La fondation de l'éolienne, ramenée au volume d'eau qu'occupe le parc, est de l'ordre de cinq millièmes. C'est un chiffre important à garder en tête quant à l'impact sur ce qu'on appelle l'hydrodynamisme.

On a demandé également au bureau d'études CREOCEAN qui travaille depuis plusieurs années sur l'évolution du trait de côte ici, autour de la baie de Somme, d'étudier quel serait l'impact de nos éoliennes, si elles s'installaient. Pour ce faire, ils ont modélisé toute la Manche Est, avec un maillage de plus en plus précis autour du parc. Ils ont intégré toutes les données de houle et de courant qui sont mesurées depuis des dizaines d'années dans la Manche par différentes bouées. Ils ont fait des simulations numériques, selon les mêmes modèles qui sont utilisés pour envisager l'évolution du trait de côte au large de vos côtes, notamment l'implantation des épis dont Monsieur le Maire a parlé en introduction. Ils en ont tiré une modélisation du transport sédimentaire afin d'étudier ce que pourrait être l'impact des éoliennes.

J'ai pris l'exemple des courants. On a étudié les courants, les houles, les transports sédimentaires. La modélisation des courants est celle qui me paraissait la plus visible. On a pris un cas exceptionnel : une vive eau d'une marée d'un coefficient de 115. Les marins sauront que cela

n'arrive pas très souvent ; c'est un cas assez exceptionnel. On s'est rendu compte que même avec des fondations gravitaires – c'est l'une des options que l'on envisage, avec une fondation qui est beaucoup plus vaste qu'une fondation mono-pieu – l'impact sur les courants était très minime en termes de vitesse. On voit d'une part que c'est très localisé et d'autre part que cela joue sur des millièmes de mètre/seconde de modification, dans une marée de vive eau exceptionnelle de coefficient 115, au maximum du flot. CREOCEAN a aussi étudié les modifications sur la direction des courants. C'est encore plus parlant puisque l'impact est extrêmement localisé autour de chaque pieu. Les impacts sont là aussi très limités.

Ces études les ont conduit à conclure de la façon suivante. « *Les processus hydro-sédimentaires, qui sont les mouvements de sédiments en bord de mer, ne seront pas modifiés* ». Je ne vais pas lire tout le texte, il sera en ligne sur Internet. « *De fait, la mise en place du parc éolien n'aura pas d'incidence ni positive ni négative sur l'évolution du trait de côte* ».

Voilà ce sur quoi je souhaitais revenir ce soir très rapidement. Je vais en finir. On a déjà abordé le sujet de la navigation de plaisance lors d'une réunion sur l'activité en mer. Une double surveillance, le balisage aéronautique et maritime qui nous a été présenté ce soir, les moyens et les propositions que l'on a faits sur le renforcement des moyens de la SNSM, sur la mise en place d'AIS qui sont d'ailleurs une préconisation possible, comme il nous a été dit par le CETMEF, des normes internationales. Même si la carte est présentée ainsi, le parc éolien occupe une surface limitée de la mer en elle-même. Pour répondre à l'interrogation de la personne du Tréport quant à l'impact sur la pêche, je rappellerai que dans la zone des 20 milles nautiques autour du port du Tréport, qui est notamment la zone d'action des bateaux de moins de 12 mètres, en soustrayant la zone des 3 milles nautiques qui est interdite au chalutage, le parc ne représente que 5 % de toute cette zone. Cela a une importance et cela nous conduit à ne pas penser que ce parc pourrait faire mourir tous les pêcheurs du port du Tréport.

De la même manière, nous pensons qu'il y a une cohabitation possible entre le parc éolien et la navigation de plaisance, conviction qui est renforcée avec ce qui se passe à l'étranger. La sécurité est renforcée par les mille éoliennes qui tournent déjà, dont certaines depuis vingt ans, au large des côtes européennes. Il est important de préciser que la plaisance n'est pas interdite jusqu'à maintenant dans les autres parcs éoliens en Europe. Cela a d'ailleurs été validé par la jurisprudence du premier projet, à Veulettes-sur-Mer. La navigation est seulement interdite directement autour. Pourquoi directement autour ? On veut simplement éviter que des plaisanciers tentent d'aborder une éolienne. On a besoin d'être formé avant de tenter cette opération. Enfin, pourquoi ne pas envisager des événements autour d'un parc éolien ?

Philippe MARZOLF

Merci. Monsieur Gilbert Mathon, que pensez-vous des impacts et des enjeux par rapport au tourisme notamment ?

Gilbert MATHON

Bonsoir à tous. Tout d'abord, je voudrais préciser que je suis présent au titre de Vice-président du Conseil Général chargé du tourisme et non pas en tant que Député, même si le Député a bien sûr aussi quelques positions sur ce projet.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a actuellement un débat important au Parlement, à l'Assemblée nationale ces jours-ci, cette nuit-ci plus précisément, sur ce que l'on appelle la clause de

compétence générale. En d'autres termes, il n'est pas impossible que le tourisme ne soit plus une compétence du Conseil Général. Nous en sommes à ce point-là.

Philippe MARZOLF

Qui risque de récupérer cette compétence ?

Gilbert MATHON

Ce serait peut-être la Région. Rien n'est décidé, mais cette compétence ne serait plus partagée, comme elle l'est actuellement, entre la Région, le Département, les Communautés de Communes ou les Communes et Villes éventuellement. C'est une précision que je souhaitais apporter.

Bien sûr, la baie de Somme est l'une des plus belles baies du monde, comme certains d'entre vous l'ont rappelé. Je rappelle qu'il n'y en a que trente dans le monde entier et qu'elles sont nombreuses à frapper à la porte pour essayer d'adhérer à ce club reconnu par l'UNESCO. Cela a aussi été évoqué.

Qu'est-ce qui fait le succès de cette côte ? Pour moi, la baie de Somme va de Mers à Fort-Mahon. Soyons clairs, dans mon esprit, la baie de Somme ne se réduit pas à l'estuaire. C'est toute notre côte picarde, comme on l'appelle aussi quelquefois. Qu'est-ce qui fait son succès ? Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, je pense que c'est une côte qui a été protégée, peut-être relativement protégée par rapport à d'autres. Pensez à ce qui se passe dans certaines régions du midi de la France. Je n'en citerai aucune parce que certains d'entre vous sont peut-être originaires de ces régions. Je pense aussi à d'autres côtes, à la côte belge par exemple. Nous accueillons des Belges pour une raison très simple. Quand vous êtes sur une plage belge, elle fait 80 kilomètres. Si vous faites demi-tour une fois arrivé à la mer, vous vous trouvez devant un mur de béton de 80 kilomètres. Les Belges, les Hollandais, les Danois et les Anglais viennent chercher chez nous ce côté authentique de notre côte, protégée peut-être par manque de dynamisme. En d'autres temps, certains n'ont pas su ou voulu développer cette côte et ils ont eu raison. Nous héritons d'une côte protégée. Heureusement, il y a maintenant des réglementations. L'une des premières est la loi littorale qui fait qu'il est assez difficile d'obtenir certains permis, même si on voit encore parfois quelques réalisations qui choquent un peu.

Le tourisme est la première industrie en France. Il représente 7 % du PIB et se place avant l'industrie automobile. C'est pour nous, dans la Somme et plus spécialement dans l'ouest de la Somme, sur la côte en particulier, quelque chose qui est primordial. Certains emploient le terme de la poule aux œufs d'or. C'est peut-être un peu exagéré, mais c'est quelque chose que l'on ne maîtrise pas. En effet, il y a toutes les structures et entreprises officielles, mais il y a aussi tous les hébergements plus ou moins déclarés – je n'ai pas peur de le dire – les activités professionnelles plus ou moins déclarées – je n'ai pas peur de le dire, je n'ai pas la langue de bois. Vous savez tous très bien que le tourisme engendre une activité économique importante, officielle ou non.

C'est la première industrie de l'ouest du département et elle a progressé depuis quelques années. On n'a pas connu la crise en 2008 ni en 2009 ; j'espère qu'on ne la connaîtra pas en 2010. De plus en plus de structures s'intéressent à notre département et plus spécialement à notre côte. Je vais vous citer tout simplement un exemple. Cet après-midi, est sorti un supplément thématique de *Pays du Nord* que certains d'entre vous doivent connaître. Il est consacré uniquement à la Somme. La couverture est Saint-Valéry. Tant mieux pour Saint-Valéry, dommage pour d'autres stations. Il

fallait bien en choisir une, de la responsabilité des éditeurs. Une autre production sortira aussi dans quelque temps.

Je le dis clairement, le Conseil Général est favorable aux implantations d'éoliennes *offshore*, mais dans la situation actuelle, nous avons tout de même quelques réserves. J'ai assisté à deux de vos réunions et j'avoue que tout ce qui nous a été présenté en termes de simulation me laisse presque sceptique. Je ne porterai aucune accusation de trucages, de photomontages, comme je l'ai entendu, mais il est très difficile pour chacun d'entre nous d'avoir une perception précise de ce que seront ces éoliennes à terme, c'est-à-dire quand elles seront en trois dimensions, quand elles seront perceptibles de la baie de Somme, de Cayeux, du Tréport, etc. Je peux comprendre l'inquiétude de tous ces acteurs du tourisme et du reste de la population. On peut comprendre l'inquiétude de tous ceux qui vivent du tourisme. Comme on l'a dit, une part très importante de la population tire ses ressources de ce tourisme.

Je souhaiterais que les choses nous soient présentées avec un éclairage plus précis, plus clair, qui nous permette de mieux voir ces simulations qui nous ont été présentées et qui nous laissent un peu sur notre faim. Certes, 14 kilomètres, c'est loin ; certes, il y a assez souvent de la brume, mais il y a aussi beaucoup de vent qui la chasse. Si on s'implante à 14 kilomètres sur ce secteur, c'est parce que ce site est relativement venteux.

Quel effet pourrait avoir la réalisation de ce parc ? J'ai oublié de préciser que nous accueillons dix millions de visiteurs sur cette côte, par an, 800 000 au Hourdel, avec tous les problèmes que cela peut poser. Nous ne sommes pas là pour parler de cela. Je pense que dans un premier temps, le parc boosterait encore davantage le tourisme. On viendrait voir, de loin sans doute, les éoliennes. Je le pense et j'ai bien dit « dans un premier temps ». Dans un premier temps, il y aurait un effet dynamique et je crois sincèrement que l'on viendrait voir l'exceptionnel, comme certains sont allés voir le viaduc de Millau. On y viendrait peut-être une fois. Y reviendrait-on ultérieurement ? C'est la question que l'on peut aussi se poser. Je ne suis pas tout noir ou tout blanc. Je pense que dans un premier temps, il y aura un effet dynamique important. C'est mon avis. J'ai le droit de l'avoir, certains ne le pensent pas. Est-ce qu'à terme cette population qui ne se serait déplacée que pour la vision des éoliennes et pour les animations qui pourraient être créées autour, reviendrait ? A plus long terme, est-ce que ce parc ne risque pas de donner une image plutôt négative par rapport à celle qui est actuellement dans l'esprit de tous les touristes qui viennent toujours aussi nombreux et qui reviennent ? On vient sur la côte et on y revient de par le fait qu'elle est authentique et très diversifiée. Vous savez mieux que moi tous les types de côtes que l'on peut rencontrer.

Voilà l'inquiétude qui est la mienne. Je souhaiterais que ces études d'impact soient plus précises et je m'interroge sur des retombées à plus long terme, sachant que dans un premier temps, cela aura un effet dynamique important.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur Mathon, pour votre avis et l'avis du Conseil Général de la Somme. Nous avons demandé à plusieurs représentants des activités de loisir de la mer de s'exprimer, à Monsieur Jouassin, directeur du centre de voile de Cayeux, à Monsieur Ruellan, de l'association des pêcheurs plaisanciers et à Monsieur Duthoit, président du club nautique du Hourdel, qui parlera de la salle. Monsieur Jouassin, pour vous, est-ce que le parc aura un impact sur l'activité de voile ?

Pascal JOUASSIN

Bonsoir à tous. Je suis président de l'APVP, l'école de voile de Cayeux-sur-Mer et je suis également membre du Conseil d'administration du club des pêcheurs plaisanciers de Cayeux-sur-Mer. Je vais donc m'exprimer au nom des deux associations et peut-être personnellement aussi après.

En ce qui concerne la voile proprement dite et les activités de voile côtières, au niveau de la voile légère, nous naviguons à deux milles des côtes. Je dirais que techniquement, l'implantation d'un parc éolien n'a pas de conséquence. Par contre, nous sommes une école de voile qui est en plein développement et nous proposons des activités sportives et de loisir sur Cayeux-sur-Mer. Est-ce que ce parc éolien va nous apporter un surplus de touristes et développer le tourisme à Cayeux-sur-Mer ? Est-ce qu'il va faire fuir les touristes ? Je n'ai pas la réponse. Je souhaite simplement que nous puissions développer nos activités à Cayeux-sur-Mer. Je pose la question. Est-ce qu'il y a des études qui vont nous le prouver ? La question est ouverte.

En ce qui concerne maintenant le club des pêcheurs plaisanciers, j'ai quand même quelques inquiétudes pour la pêche de loisir. Ce parc d'éoliennes est prévu dans un endroit qui est relativement protégé, où il y a des poissons que l'on peut pêcher sur nos côtes. Il y a aussi un flux migratoire de poissons qui passe à cet endroit. Pour nos activités de pêche de loisir, nous avons des inquiétudes, notamment par rapport au chantier qui va remuer les fonds marins et qui va certainement perturber cette population de poissons que l'on est susceptible de pêcher pour nos loisirs.

Philippe MARZOLF

Juste une question. Est-ce que vous pensez que les pêcheurs plaisanciers iront au milieu du parc pour pêcher ? Certains pêcheurs professionnels nous ont dit qu'ils n'iraient pas parce que ce serait dangereux. Est-ce que vous pensez que les pêcheurs plaisanciers iront ?

Pascal JOUASSIN

J'ai une inquiétude par rapport à cela parce que ce parc va être un attrait pour les gens qui ont un bateau. Ils vont se dire qu'ils peuvent aller vers ce parc éolien, sans prendre peut-être toutes les précautions nécessaires. Ils seront attirés, le parc sera un but pour toutes les personnes qui ont un bateau à moteur capable d'aller un peu loin. Aller voir ce parc éolien de plus près sera peut-être un but, ce qui pourra provoquer des soucis de sécurité. Certaines personnes qui ne sont peut-être pas très conscientes de la distance ou de la météo, vont avoir envie d'aller voir le parc éolien. Pour moi, cela peut poser un problème de sécurité.

Personnellement, je trouve qu'il est dommage de gâcher un si beau paysage. Je suis depuis très longtemps sur mer, à Cayeux et je vois les côtes et Cayeux du large. Je vois aussi les éoliennes terrestres tourner. C'est un peu choquant pour moi. Notre beau paysage, nos beaux couchers de soleil sur l'horizon cayollais vont être gâchés par ce parc éolien. C'est mon avis personnel qu'*a priori*, beaucoup de gens partagent ce soir.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur Jouassin. Qu'en est-il pour vous, Monsieur Duthoit, président du club nautique du Hourdel ?

Christophe DUTHOIT

Bonsoir à tous. Juste quelques petites réflexions que je n'espère pas trop polémiques. Une première peut-être un peu polémique, Monsieur le Député. Concernant l'apport du tourisme pour le Hourdel, on n'en peut plus ! Stop ! C'était une parenthèse.

J'ai une question un peu plus technique concernant la navigation hauturière. Au port de plaisance, on a l'habitude de naviguer en Manche. Pour les gens qui ont une vision de la Manche qui va de Boulogne à Dieppe, tout à l'heure, il a été évoqué, sur les cartes sédimentaires, des profondeurs de seize mètres. Pour les spécialistes, n'y a-t-il pas un danger ? L'axe Dieppe-Boulogne est une zone où il n'y a pas de rail. C'est une zone de grande liberté de navigation. C'est le *top* pour tout le monde. Par contre, aussitôt que le vent forçit, quelle que soit l'orientation, qu'elle soit sud-ouest, ouest ou plein nord, c'est une mer qui déferle. En cas de route, on adopte parfois des routes dites de fuite et les directions ne nous laissent pas trop le choix. Quand on doit passer dans la zone prévue pour le parc, actuellement on peut naviguer ...

J'ai deux sous-questions. Vous faites souvent référence à nos voisins britanniques. Chez eux, la réglementation est très simple. On fait ce que l'on veut. Si quelqu'un a un pépin, c'est pour lui. Par contre, chez nous, connaissant particulièrement bien la France, je suis certain que l'on va mettre une réglementation autour. Quelle sera l'évolution de cette réglementation ? Aujourd'hui, on nous dit que l'on va pouvoir faire de la navigation comme on veut, mais demain, je serais très surpris que cela n'évolue pas dans le mauvais sens avec la réglementation future.

Philippe MARZOLF

Vous voulez dire que s'il y a un accident, il y aura une loi ou une réglementation qui interdira peut-être la navigation.

Christophe DUTHOIT

Tout à fait. C'étaient mes premières réflexions.

Par ailleurs, le document sur l'étude des sédiments que je viens de voir me paraît un peu péremptoire. Je suis désolé pour les gens du Tréport, mais par exemple, au Tréport, il y a des dragages qui sont remis en mer. Dans le document, vous dites qu'on les met à un endroit et qu'ils y restent. Ce n'est pas vrai, ils sont dans le port du Hourdel et à Cayeux aussi.

Philippe MARZOLF

Monsieur Kolb, est-ce que vous voulez répondre ?

Jean-Mathieu KOLB

Je voulais juste répondre sur les réglementations. Encore une fois, on parle sous le couvert de ce qui se passe à l'étranger parce qu'il n'y a pas de parcs éoliens *offshore* qui tournent en France. Une grande commission nautique devra décider et mettre en place les réglementations qui seront applicables. Pour l'instant, elle a été assez ouverte, elle s'est basée sur ce qui se fait à l'étranger. Elle applique l'AIMS qui nous a été présenté, le balisage maritime international. Elle laisse l'accès à tous les bateaux de moins de trente mètres, sous réserve de ne pas s'approcher des pieux pour essayer de transborder, ce qui est une opération très dangereuse quand on n'en a pas l'habitude.

Nous aussi nous souhaiterions que cette ouverture soit laissée. On a des craintes au niveau du balisage aérien. En ce qui concerne le balisage maritime, il a été décidé au niveau international de façon assez bien. Ce sont les feux à éclats, les feux de danger que vous connaissez dans le maritime. L'idée est de ne pas baliser toutes les machines, mais seulement certaines, avec des distances réfléchies, etc. Nous aussi nous avons des craintes quant à ce qui sera appliqué en termes de balisage aérien. On a vu ce soir qu'il y a de grandes craintes. Je pense qu'il faut trouver le juste milieu en assurant une qualité qui soit suffisante, sans se baser sur un principe de précaution qui soit trop important et qui conduise à des aberrations. Les exemples étrangers nous montrent qu'ils n'ont pas balisé toutes les éoliennes. Quand ils l'ont fait, ils l'ont fait avec des lampes de faible intensité. On avait cité le Danemark qui a choisi un balisage à dix candelas que l'on voit uniquement lorsqu'on est juste à côté de l'éolienne.

Sur la sécurité elle-même, il y a des préconisations. On en avait déjà parlé lors de la réunion qui portait sur ce sujet. Quand il sera construit, il y aura toujours des équipes, du moins quand vos bateaux seront en mer. Je ne pense pas que vous sortirez dans des cas de force 5, 6, 10 et plus. C'est aussi par ce biais que l'on va participer à l'assurance de la sécurité. Ensuite, il y aura le renforcement des moyens de la SNSM dont j'ai déjà parlé et que l'on a identifié comme une mesure à mettre en place. Encore une fois, on se rencontre pour la première fois ce soir. Il y a certainement d'autres réunions à envisager et peut-être d'autres propositions à bâtir ensemble.

Christophe DUTHOIT

Juste une petite réaction. La force 5, 6, fait un peu sourire. Sur la côte, ici, il y a en gros deux ports de sauvetage : Dieppe et Boulogne. Ici, quand il y a un problème, quand il faut rentrer en baie de Somme, seuls les locaux peuvent y entrer. La route de fuite nous permet de rentrer au port, mais ici, comme je vous l'ai dit, il y a des fonds de seize mètres et des déferlantes. On n'a pas le choix, on est obligé de rentrer. Quand on est en mer, la force 5 ou 6 est de 7, 8 ou 9. Ce n'est pas ce que l'on préfère, mais on y est plutôt habitué.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur. Je vais essayer de donner la parole à tout le monde, mais d'abord aux gens qui n'ont pas encore parlé. Monsieur ?

Echanges avec le public

Eugène HERVE, président de l'association de défense des propriétaires en bâti de Cayeux-sur-Mer

Sur la partie émergée des éoliennes, je suis d'accord sur le volet paysager. Effectivement, ce n'est pas très beau. On dit qu'elles feront venir les touristes. Je n'y crois pas trop. On vient voir autre chose à Cayeux. On vient voir la mer, on vient voir le paysage et surtout la nature.

Philippe MARZOLF

Et les petites cabanes.

Eugène HERVE

Oui, les petites cabanes aussi, mais c'est encore autre chose.

Philippe MARZOLF

Les cabines.

Eugène HERVE

C'est traditionnel, les cabines datent de 1860, Monsieur. Vous voyez qu'elles ne sont pas d'aujourd'hui. On a dit tout à l'heure que notre côte est restée sauvage et nature. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, notre côte, de Dieppe jusqu'au Touquet, a connu l'âge d'or du tourisme, dans les années 1850-1900. Cayeux a eu une évolution énorme à cette époque. Il ne faut pas oublier cette époque qui a été très faste pour notre côte, aussi bien pour le Tréport que pour le Bois de Cise qui était une très belle ville, très cotée.

Philippe MARZOLF

Il y a toujours des belles maisons à Bois de Cise.

Eugène HERVE

Bien sûr. Malheureusement, elles ont disparu à Cayeux, à cause des deux guerres.

Je reviens aux propos. Ce qui m'intéresse surtout, c'est la partie immergée. Vous allez me dire que ce n'est pas le sujet, je suis bien d'accord. Il a été évoqué par Monsieur Jouassin tout à l'heure et il est intéressant. Il faut voir comment ces éoliennes vont évoluer sous la mer. Ne peuvent-elles pas déstabiliser les fonds ? Vous savez très bien que notre côte est totalement déstabilisée depuis un certain nombre d'années à cause de toutes les installations qui ont été faites en Normandie – s'il y a des Normands qui sont là, je suis un peu désolé de le dire, mais c'est la vérité – en partant d'Antifer, Fécamp, Saint-Valéry-en-Caux, Penly, le Tréport, etc. Tout cela a déstabilisé notre protection. Quand on nous dit que l'on va rajouter des éoliennes en mer, il ne faut pas oublier que notre côte est très fragile et en danger. Il ne faut pas l'oublier. Monsieur le Maire qui est présent le sait très bien. C'est une inquiétude par rapport aux éoliennes. Je crois que ce sera incontournable et qu'elles seront installées. C'est sûr.

Philippe MARZOLF

Il y a des études qui ont été présentées.

Eugène HERVE

On sait déjà qu'il y a actuellement des opérations de dragage en mer pour enlever toutes les mines qui sont là depuis 1945. Il ne faut pas l'oublier. On les avait oublié, mais maintenant, on les retire, comme par hasard.

Je suppose que ce parc éolien va dégager des bénéfices importants.

Philippe MARZOLF

Entre 200 000 et 300 000 euros pour la ville de Cayeux.

Eugène HERVE

C'est très peu. Il faudrait rajouter au moins deux zéros pour que ce soit intéressant. Notre côte est en danger et Monsieur le Député est tout à fait au courant.

Philippe MARZOLF

C'est une loi, une réglementation, une circulaire qui l'a décidé.

Eugène HERVE

C'est un Cayollais depuis de longue date qui vous parle. Je crois que la déstabilisation de notre côte vient aussi des installations qui ont été faites par l'Etat, depuis Antifer, Paluel, Penly, sans oublier toutes les extractions de galets qui nous manquent actuellement pour la protection de notre côte. Il ne faut pas l'oublier non plus. Nous, on a subi une dégradation énorme, une déstabilisation de notre côte. Il faut que ce soit réparé, à mon avis, par des gens compétents.

Philippe MARZOLF

Si vous dites que c'est le port du Havre, il faut attaquer le port du Havre. Il faut attaquer EDF avec Penly.

Eugène HERVE

Ce sont les installations qui ont été créées. Si des bénéfices intéressants se dégagent, pourquoi ne pas les faire retomber pour notre côte, de façon à ce que l'on soit protégé correctement ?

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur. C'est une circulaire. Qu'est-ce que vous voulez dire de plus ? Monsieur ?

Yves BOINET, membre du Conseil d'administration de l'Office du tourisme d'Ault

J'ai déjà pris la parole, mais je veux intervenir, comme je l'avais annoncé d'ailleurs, sur le tourisme. Avant tout, je ferai une toute petite déclaration que j'ai intitulée simplement « *Installation d'un parc éolien sur nos côtes : menace sur le tourisme* ».

Les habitants résidents, commerçants, prestataires de services et les professionnels du tourisme sont inquiets de ce projet car la plupart d'entre eux vivent du tourisme. Apparemment, la crainte suscitée par ce projet émane de décisions où les intérêts du tourisme sont superbement ignorés. Actuellement, sur nos côtes, une personne sur six vit directement ou indirectement du tourisme. Une chute du tourisme de seulement 2 à 3 % serait bien plus élevée de ce que les éoliennes rapporteraient annuellement aux collectivités locales réparties sur l'ensemble du projet des Deux Côtes. N'oublions pas non plus que pour les riverains, une chute significative de la valeur de leur bien immobilier aurait inévitablement une répercussion désastreuse.

Il serait donc souhaitable que l'ensemble de la population soit prévenu, objectivement des risques sur le tourisme et sur la diminution de la valeur de leur patrimoine immobilier. Nous possédons, sur nos Deux Côtes, des sites exceptionnels qui attirent chaque année un grand nombre de visiteurs. Je pense tout particulièrement à Veulettes, Varengeville, Dieppe, Criel, au Tréport, à Mers-les-Bains, au Bois de Cise, à Ault et son hâble, à Cayeux-sur-Mer, au Hourdel, au cap Hornu et bien entendu à

la baie de Somme, avec une vue imprenable et d'une beauté remarquable, formant une chaîne admirable de nombreux panoramas.

Non, un coucher de soleil avec éoliennes, ce n'est vraiment pas ma tasse de thé. Pensons à toutes ces personnes qui visitent notre côte et ramènent chez elles en souvenir inoubliable des photos magnifiques de notre région. Ces erreurs de jugement commises par l'ensemble des promoteurs éoliens sont probablement dues à une méconnaissance des besoins des personnes vivant sur la côte ou venant la visiter et la découvrir. Les décideurs sont des gens actifs et apparemment insensibles à la beauté de notre région, aux effets inoptiques de ces véritables machines industrielles d'une hauteur de 150 mètres, soit une fois et demi la hauteur des falaises du Tréport. Leurs goûts sont à l'opposé de ceux qui veulent résider près de nos côtes et qui doivent lutter pour se faire entendre. Non, nous ne souhaitons pas de parc éolien particulièrement incongru dans notre environnement bucolique et d'exception.

La désinformation des *lobbys* d'éoliennes est pour quelque chose dans le divorce d'un grand nombre d'élus et de leurs administrés. Les éoliennes sont particulièrement gênantes dans des lieux touristiques comme notre côte, où le saccage serait préjudiciable à son importante industrie du tourisme. Les éoliennes ne doivent pas être visibles des emplacements retenus face à la mer ou face à nos plages et à nos esplanades qui sont la fierté de notre côte. Cela serait tout simplement la destruction de nos paysages et de la nature. Nous possédons l'un des plus beaux panoramas et fenêtres sur la mer. Sachons tous le préserver.

Pour conclure, je poserai tout simplement une question et je m'adresse tout particulièrement aux représentants du tourisme. Une étude fiable et sérieuse a-t-elle été réalisée par le Comité régional du tourisme de Picardie, par le Comité départemental du tourisme et par la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral normand picard, sur l'impact qu'aurait la mise en place, le long de nos côtes, d'un parc éolien sur l'activité touristique et ses compétences visuelles ? Si oui, quelles en sont les conclusions ? Si non, ne serait-il pas judicieux de programmer cette étude et d'en connaître les conclusions dans son intégralité ? Merci de votre écoute.

Philippe MARZOLF

Peut-être une réponse sur une étude qui a été faite ou qui serait à faire.

Gilbert MATHON

Aucune étude n'a été faite et n'a été commandée, ni au CRT, ni au CDT ni aux Chambres de Commerce. Ce serait une étude peut-être souhaitable, mais il est très difficile de rester objectif sur un tel sujet. Il suffit de regarder ce soir dans la salle. Ce ne serait pas une analyse scientifique, cela ne pourrait être qu'une étude interrogative auprès de la population, des touristes potentiels ou des touristes qui fréquentent notre côte. Aucune étude n'a été commandée.

Je vous ai apporté un début de réponse au début de mes propos, sachant qu'on ne sait pas à qui va être attribuée la compétence Tourisme. Il est peut-être urgent d'attendre pour savoir si éventuellement, l'une des structures que vous avez évoquées pourrait entreprendre ce type d'études.

Philippe MARZOLF

Merci. Si vous avez la méthode pour faire une étude sur l'impact éventuel d'une diminution du prix de l'immobilier, il faudrait élaborer la méthode avant de faire l'étude. Monsieur ?

Alain BECKER, association Cayeux Citoyens

Monsieur le Président, je ferai trois remarques sur le projet. On a assisté aux quatre conférences, il devient de plus en plus difficile de segmenter ce débat. A chaque fois que l'on aborde un problème, on se rend compte qu'il rejaillit sur d'autres aspects. Il y a un système extrêmement complexe que l'on découvre. Je comprends l'attitude qui consiste à analyser les choses, mais au fur et à mesure que le débat avance, on se rend compte qu'il devient de plus en plus compliqué parce que les éléments s'entrechoquent.

Bien qu'il ne soit pas définitif, le point de vue de notre association, aujourd'hui, est le suivant. Après avoir entendu ce qui s'est dit dans quatre conférences, il y a aujourd'hui, pour le projet tel qu'il est présenté, trois qualificatifs : trop grand, trop près et trop incertain. Est-ce que la région qui nous concerne doit devenir une région exportatrice d'énergie demain, dans le cadre d'un marché européen de l'énergie ? C'est une vraie question. Comme il a été dit tout à l'heure, on a déjà donné de ce point de vue-là. Faut-il accentuer le trait ?

Deuxièmement, je voudrais interroger La Compagnie du Vent. La Compagnie du Vent se lance dans un projet d'ampleur extraordinaire. Je dirais que c'est un projet extrêmement innovant pour une compagnie qui n'a aucun savoir-faire dans le domaine *offshore*. Je trouve qu'il y a une disproportion entre le non savoir-faire de la compagnie et l'ampleur du projet. Je ne comprends pas et si l'on m'apporte des éléments, je les prendrai avec intérêt.

Le projet est trop près. L'argument a déjà été évoqué dans plusieurs conférences. Je crois qu'il faut en tenir compte. Je crois qu'il y a trop d'incertitudes tant sur les questions de flore, de faune et de sédiments. Par ailleurs, on évoque la question du tourisme, mais je trouve qu'on la traite un peu de façon abstraite, extérieure à la région elle-même. La question de l'activité des gens sur place, la question de la vie des gens sur place, ici et maintenant et la question de leur culture sont étrangement absentes du débat que l'on mène depuis plusieurs semaines. Il y a ici une population qui a une culture, des usages, des rapports à ce territoire et à son environnement. On ne peut pas les traiter comme des personnes extérieures à leur propre environnement.

Troisièmement, le projet est trop flou, trop incertain. Je prends un seul détail du document produit par La Compagnie du Vent. Pour le trouver, nous avons consulté un autre projet, celui des Deux Iles, présenté par une compagnie concurrentielle de GDF qui se propose de s'installer en Bretagne, pour une production de 600 mégawatts. On est presque dans la même quantité que celle du projet qui s'annonce. On nous annonce un équivalent carbone de 900 000 tonnes. Dans le projet de La Compagnie du Vent, pour une production de 700 mégawatts, on nous propose une économie de 1,2 million de tonnes. Ces chiffres ne sont pas raisonnables. Je ne sais pas si c'est la Compagnie qui veut s'installer en Bretagne ou La Compagnie du Vent qui raconte des histoires.

Au fur et à mesure des conférences, on voit que sur une série de domaines, les données qui nous sont fournies sont très aléatoires. Elles ne nous permettent pas d'avoir une approche raisonnée et raisonnable de la question. Je ne dis pas que l'on nous trompe, mais on joue légèrement avec trop de données. Il est donc impossible aujourd'hui que les citoyens que nous sommes puissions se saisir du projet de façon sérieuse. On n'a pas assez d'éléments et on nous en cache certains, comme celui que je viens d'évoquer. On pourrait parler aussi de l'équivalent de consommation par ménage. Les chiffres qui sont dans le document sont à revisiter totalement. Je dirais même qu'ils sont faux.

Je ferai deux propositions. Je ne sais pas quel sera le terme de ce débat, mais les sommes qui sont prévues pour aider la région du littoral à se redessiner un avenir économique et social sont

totallement insuffisantes. Je pense qu'il y a plusieurs efforts à faire. La question de la production d'électricité dans la région doit avoir une dimension locale qui est totalement exclue pour l'instant du projet puisqu'on rentre dans un schéma purement national. Il faut, à mon avis, développer une dimension locale du point de vue énergétique.

Je dirais pour finir qu'il y a des problèmes sur ce territoire. On a énoncé tout à l'heure celui du trait de côte. Il y a d'autres problèmes d'érosion maritime actuellement. Au terme du processus, que je souhaite plus transparent, plus clair, si La Compagnie du Vent devait s'installer ici, elle devrait contribuer à l'envol économique, culturel et social de la région, ce qu'elle ne propose pas actuellement.

Philippe MARZOLF

Merci. Juste un élément pour répondre sur ce que va apporter le débat. On entend très bien tout ce que vous dites là. Nous sommes quatre à entendre et nous faisons des synthèses. Rassurez-vous, tout ce que vous avez dit sera transmis à La Compagnie du Vent, mais également à l'Etat et au Ministre Borloo qui vont décider *in fine*. Je vous rappelle que c'est le domaine public maritime.

Jean-Mathieu KOLB

Plusieurs éléments ont été abordés ce soir. Moi aussi, dans un sens, je suis un peu frustré de présenter l'étude que l'on a faite sur le trait de côte en trois ou quatre *slides*. C'est malheureusement le schéma du débat public.

Philippe MARZOLF

Cela n'empêche pas, si des gens sont intéressés, de faire des ateliers thématiques où on peut regarder les études, mais les études sont secrètes.

Jean-Mathieu KOLB

Un représentant de la société qui a fait l'étude est là. Il pourra parler et je suis sûr qu'il s'en fera un plaisir.

Philippe MARZOLF

Oui, mais rappelez-vous, Monsieur Kolb, que les études sont secrètes et que seules les synthèses sortent.

Jean-Mathieu KOLB

Le système a changé. Vous le savez, on en a déjà discuté. Les études sont consultables sur rendez-vous au bureau de la CPDP.

Philippe MARZOLF

Si cela intéresse des gens, ils peuvent venir les consulter. Avant, il fallait signer un contrat de confidentialité.

Jean-Mathieu KOLB

Concernant le bilan carbone, effectivement, on peut discuter sur les chiffres. Il y a différents indicateurs en fonction de ce que l'on compare. A quoi l'éolien se substitue ? On avait vu qu'il y avait des discussions. RTE est d'ailleurs venu apporter un éclairage très intéressant sur ce sujet lors de la réunion à Abbeville. On a fait réaliser une synthèse de l'étude du bilan carbone du projet et elle est disponible sur Internet. Je peux aussi en sortir des éléments, mais je ne sais pas malheureusement si j'aurai le temps. Je serais en tout cas très heureux de pouvoir le faire.

Quant à l'équivalent habitant, je vais faire simple. Le projet que vous avez cité au large d'une côte qui s'appelle la Vendée est dans une zone où il y a moins de vent qu'ici par exemple. Forcément, le ratio en termes de nombre d'habitants n'est pas le même avec un projet de taille équivalente. C'est le principe même de l'énergie éolienne.

Il y a eu ensuite des questions sur l'immobilier. Il y a eu la présentation d'une étude qui a été réalisée, certes aux Etats-Unis, mais qui donne une démarche méthodologique à notre sens intéressante.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous pouvez en donner la conclusion, sans entrer dans la démarche méthodologique ? Y a-t-il des impacts forts, modérés, faibles ou aucun impact ? Pouvez-vous juste donner le résultat ? Il est 10 heures 10, il y a encore plein de questions. Monsieur Neau, est-ce que vous pouvez donner une conclusion rapide ? Vous devez la connaître par cœur, Monsieur Neau. Je suppose que vous la connaissez par cœur, vous avez bien préparé votre travail.

Paul NEAU

Je vais dire comment l'étude a été faite. Elle a été faite par une université américaine, elle a porté sur plus d'une vingtaine de parcs éoliens sur cinq états. Il y a eu 7 500 actes de vente de maisons avant et après l'implantation des parcs éoliens et il y a eu une visite individuelle de chacun des actes.

Philippe MARZOLF

Qui a réalisé l'étude ?

Paul NEAU

L'université de Berkeley pour le compte du Ministère de l'Energie américain. La conclusion dit que statistiquement, aucun impact n'est observé, ni positif ni négatif. Cette étude est disponible. Elle peut être mise sur le site.

Philippe MARZOLF

Si vous connaissez d'autres études qui existent, il suffit de le dire et on les mettra sur le site également. Monsieur avait demandé la parole. Je donne la parole aux gens qui n'ont pas encore parlé.

Jean-Marc HOEBLICH, Association pour le littoral picard et la baie de Somme

Je voudrais revenir sur le paysage et le tourisme et les éoliennes. Comme Monsieur Mathon l'a dit, les éoliennes peuvent peut-être attirer, mais pour qu'une éolienne intéresse un touriste, elle peut-être le long d'une autoroute. Elle anime le paysage. C'est un point. Elle est très près. De loin, cela n'intéresse personne. On ne les voit pas. Il faudrait donc les mettre plus près. Vous voyez le problème. Un parc éolien peut être un signal dans le paysage.

Un parc qui a été critiqué, mais qui est remarquable parce qu'il peut servir d'exemple, c'est celui qui est situé à la sortie de l'autoroute à Roye. Quand on prend l'autoroute, on peut dire aux gens que lorsqu'ils voient les éoliennes, ils doivent sortir pour aller sur Amiens.

Philippe MARZOLF

C'est un repère.

Jean-Marc HOEBLICH

Pour revenir à l'exemple de Roye, à Roye les nouvelles éoliennes, puisque j'ai participé à la Commission des Sites, seront en co-visibilité avec la sucrerie. Cela donne l'image d'un parc technologique industriel.

Sur le littoral, vous dites que les éoliennes peuvent donner une image verte. Vous prenez l'exemple de Shanghai. C'est véritablement une vitrine trompe-l'œil. On les met à huit kilomètres, on les voit tourner et on se dit que cette énergie sert pour l'exposition universelle. Là, à quinze kilomètres, les gens ne diront pas que l'énergie sert par exemple à tous les touristes qui sont sur le littoral. Ce seront des petites fourmis qui bougeront au loin et qui n'auront pas de véritable signification. Or les gens sont très attachés aux paysages traditionnels. C'est certain. Les touristes viennent ici pour la nature, le paysage traditionnel et les maisons traditionnelles. L'éolienne n'ajoute pas un plus au paysage picard.

Philippe MARZOLF

Merci. Monsieur avait demandé la parole.

Bertrand LESPAGNON, chargé de mission à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Je n'interviens pas ici au nom de la Chambre de Commerce, mais en tant qu'ancien directeur de l'Office de tourisme de Versailles et ancien responsable des services officiels français du tourisme à Genève. Je dois vous dire, pour compléter ce qu'a dit Monsieur le Député tout à l'heure, que j'ai moi-même participé, dans le parc de Versailles, à l'installation des vélos loués, des barques, du petit train et qu'il y a eu un tollé général de la part des habitants de Versailles. Comment ! On va dénaturer notre parc ! Maintenant, je vous assure que cela fait rentrer une manne d'argent dans le parc. Cet argent permet de remettre en état les fontaines du parc.

Il faut essayer de trouver un terrain d'entente pour que les professionnels du tourisme, les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration puissent y trouver leur content. Si les professionnels du tourisme veulent se donner la peine de favoriser l'implantation des éoliennes et

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième table ronde CPDP
de faire une démarche vraiment efficace de promotion du tourisme vers les éoliennes, je crois que tout le monde y gagnera. Merci beaucoup.

Philippe MARZOLF

Monsieur ?

Patrice MEAUX, président de la base nautique d'Ault

Je reviendrai un peu sur l'aspect pêche. J'ai entendu, dans le projet, qu'il y avait création de récifs artificiels pour augmenter la population de poissons. Est-ce que ce ne serait pas une méthode pour augmenter la population de poissons dans toute la Manche que l'on est en train de vider ?

Philippe MARZOLF

Vous voulez des éoliennes dans toute la Manche.

Patrice MEAUX

Non, je ne veux pas des éoliennes dans toute la Manche. Dans le parc éolien, serait-il judicieux de mettre des récifs artificiels afin de protéger au moins cette zone de la pêche intensive et pour en faire profiter la pêche de plaisance ?

Philippe MARZOLF

Juste une précision sur les récifs artificiels. Est-ce que ce sont les pylônes et les fondations eux-mêmes ? Ou est-ce que l'on rajoute des choses en plus ?

Jean-Mathieu KOLB

Pour faire simple, les fondations, c'est un substrat dur que l'on met dans un substrat meuble. C'est donc colonisé et les poissons viennent manger. Maintenant, c'est très localisé. Comme on l'a montré, les éoliennes sont implantées tous les 600 mètres ou tous les 1000 mètres. Ce n'est donc pas cela qui va entraîner une colonisation vraiment marquée. C'est très localisé. On a proposé d'aller plus loin et d'envisager l'installation de récifs artificiels. Cela se fait, cela s'est déjà fait en France et à l'étranger, avec des succès que l'on connaît. Par contre, on a vu qu'il fallait faire très attention à la forme, à l'endroit où on les met et à la manière de les placer.

Ensuite, lors de la réunion sur les activités maritimes, on a souhaité ouvrir la gouvernance. Mettre des récifs pour que les poissons soient pêchés par untel ou untel, il faut discuter de l'effet réel et de l'intérêt *in fine*. Il y a la pêche professionnelle, la pêche de plaisance. Encore une fois, la mer est un espace partagé et il faut toujours essayer de trouver le meilleur compromis possible. On réfléchit et on a déjà fait des travaux sur les récifs artificiels. Maintenant, la question de la gouvernance reste ouverte. Qu'est-ce qu'on interdit et qu'est-ce qu'on autorise au sein d'une zone où on envisagerait d'installer des récifs artificiels ?

Philippe MARZOLF

Monsieur voulait réagir.

Alain BECKER

Je voudrais réagir à vos propos. Ce qui est intéressant, sur la côte picarde actuellement, c'est que l'on voit émerger une forme de tourisme relativement nouvelle. Il y a de l'innovation. Je trouve que le modèle de touristes que vous nous proposez est *a contrario* de ce qui se passe depuis quinze ou vingt ans dans cette région où l'on essaie d'avoir un tourisme dans lequel ceux qui viennent de l'extérieur apprennent à goûter le territoire, à entrer dans sa profondeur. Vous nous proposez une circulation en surface. C'était peut-être intéressant, il y a vingt ans, dans la « fête à neuneu », mais cela ne correspond pas aux efforts qui sont faits aujourd'hui par tous les gens du tourisme en Picardie.

Philippe MARZOLF

Le représentant de Monsieur Cribier voulait parler.

Thierry CRAMILLY, président de l'association de protection du site de Varengeville

Je ne suis pas juste représentant de Pascal Cribier.

Philippe MARZOLF

Excusez-moi. On vous a identifié comme cela.

Thierry CRAMILLY

Je vous remercie, mais là, je n'interviens pas du tout en son nom.

On parle de tourisme. Je suis le représentant d'une association d'un village qui est particulièrement touristique pour des raisons de sites merveilleux. On parle de nouveaux touristes par un effet de curiosité. Je pense qu'il va y en avoir aussi à Varengeville parce que du haut du cimetière marin on verra en premier lieu le projet qui nous est décrit ici. Par contre, il faudrait que l'on regarde les choses clairement. On est en train de détruire notre paysage et donc ce qui fait que des touristes viennent chez nous, que des gens viennent se balader, que des gens viennent voir quelque chose de beau, viennent méditer, etc. On est en train de détruire cela et cela est objectif. On ne vient pas voir la mer pour voir des éoliennes. Je rappelle que ce sont des zones industrielles.

Je voudrais que l'on arrête d'essayer de quantifier, de voir s'il y a des études ou pas. Il n'y a pas besoin de faire des études précises. D'ailleurs, elles sont très difficiles à faire, je suis d'accord avec vous. On va casser complètement un paysage. Il faut le savoir. Si vous faites ce parc, le paysage est cassé. On nous dit qu'on ne les verra que 300 jours, d'autres disent qu'on ne les verra que 3 jours dans l'année. On les verra.

Je pense qu'il faut être objectif. Au niveau touristique, puisque c'est le thème de ce soir, au niveau des paysages, ce parc est hyper négatif et il n'aura que des conséquences négatives et irréversibles. Je termine là-dessus. Je peux vous dire qu'à notre niveau, on proteste vigoureusement contre cette implantation et contre le fait qu'on ait l'idée de casser le paysage de cette manière. On a assez donné dans la région.

J'en ai marre aussi de tous ces gens qui sont écologistes et qui nous disent que lorsqu'on est contre l'éolien, on est forcément des pro-nucléaires. Ce n'est pas parce qu'on a fait des bêtises auparavant avec ce nucléaire qu'on est obligé d'en faire de nouvelles avec des zones industrielles dans la mer.

Les écolos, avec nous, parce que dans la mer, on n'a pas à mettre des zones industrielles ! Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

Monsieur Lagandré veut parler. J'espère que vous participez aussi au débat sur l'EPR Penly pour dire la même chose. Il est plus près de chez vous et il y a peut-être d'autres risques. Je ne sais pas, je n'ai pas d'avis à donner, mais on parle d'autres risques dans ce débat.

Pierre LAGANDRE

Il y a un point important que nous voulons vous dire ce soir. Il a déjà été dit précédemment, mais il est important de le répéter dans cette réunion thématique sur le tourisme. Le projet va générer par la loi une taxe spécifique de 8,5 millions d'euros par an. Sur 30 ans, cela fait 240 millions d'euros. La moitié ira aux communes littorales qui pourront consacrer une partie de cette taxe à des activités.

Philippe MARZOLF

Qui la paye ?

Pierre LAGANDRE

C'est La Compagnie du Vent. La moitié ira aux communes littorales, l'autre moitié ira aux activités de plaisance et de pêche.

Est-ce que je peux m'exprimer ? Vous avez eu largement le temps de parler. Est-ce que je peux à mon tour m'exprimer, s'il vous plaît ?

Le terme de « pollution visuelle » a été employé tout à l'heure. Je crois que ce terme est un peu inapproprié. L'impact paysager est un point de vue personnel. On comprend que chacun a sa perception et sa sensibilité. Ce point de vue est finalement très culturel. Il y a beaucoup de pollutions qui ne se voient pas. Quand on voit les éoliennes, on sait qu'elles ne polluent pas. Il ne s'agit pas de culpabiliser ; il s'agit de responsabiliser. Assumons notre consommation d'électricité actuelle.

Pour terminer – ce sera peut-être ma conclusion de ce soir – on a entendu tout à l'heure un très beau texte cité par Monsieur qui est opposé à l'éolien, je voudrais en citer un autre d'un architecte, docteur en histoire de l'art, qui s'appelle Cyrille Simonnet. Je vais faire court parce que tout à l'heure, c'était un peu long. *« Les éoliennes ne défigurent pas le paysage. Elles figurent l'environnement. Voilà ce qui les rend acceptables et même belles. Elles nous aident à regarder cette face paradoxalement cachée de la nature et pourtant aveuglante car l'environnement est une dimension que nous avons encore du mal à comprendre. Pour cela, les éoliennes portent leur croix haut dans le ciel, en rédemption de notre insouciance vis-à-vis de cette nature que notre modernité aura tant et si mal consommée »*. Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

Merci. Une dernière intervention. Monsieur ?

De la salle, habitant de Cayeux

Je suis un habitant *lambda* de Cayeux-sur-Mer et je me sens concerné, comme tous les autres, par le problème qui nous est posé. Au cours du débat, même si celui-ci a parfois pris des formes houleuses...

Philippe MARZOLF

Passionnées, disons.

De la salle

Oui, c'est de couleur locale ; ce n'est pas grave. Je crois que ce débat fait quand même apparaître quelque chose d'important. Il a eu le mérite de poser notre conception du tourisme et de la vie des gens ici. Je crois qu'on a pris le problème à l'envers. Je le vois comme une forme d'interpellation, mais en fait, tout le travail doit commencer maintenant. Il faut que les gens de la côte picarde et de la baie de Somme travaillent avec leurs élus. J'interpelle Monsieur le Député parce que tout à l'heure, il a évoqué un certain nombre de choses, mais je crois que les élus ont la charge d'essayer de faire avec les habitants locaux, non pas seulement vu d'Amiens, mais vu de toutes les communes littorales. Il y a un vrai débat à mener maintenant. Il faut savoir quel type de développement touristique nous voulons mettre en place, ce que nous voulons et ce que nous attendons.

Est-ce que nous voulons être des Indiens à qui on fout des plumes dans le « cul » et devant lesquels on fait des photos en fumant le calumet de la paix ? On sait ce que cela a donné. Au contraire, est-ce que l'on veut être des adultes responsables qui veulent qu'on les respecte, que l'on prenne en compte ce qu'ils souhaitent ? Après tout, comme il a été dit plusieurs fois ce soir, nous n'avons pas la responsabilité de mener le débat sur le carbone, nous n'avons pas la responsabilité d'assumer seuls la production d'électricité, fut-elle propre. Je crois que le débat qui est posé ce soir est en vérité tout à fait autre. Quel développement voulons-nous ? Si les élus sont capables de nous aider à mener ce débat pour arriver aux véritables conclusions, alors, après et après seulement, nous pourrions dire si nous souhaitons ou pas des éoliennes sur lesquelles les avis sont très divergents. Il y a de sérieuses questions qui sont posées et j'ai le sentiment, ce soir, comme beaucoup, que l'on n'a pas les éléments pour vraiment apporter une réponse. Par conséquent, pour le moment, un refus de ce projet me semble s'imposer, tant que l'on n'y voit pas clair.

Philippe MARZOLF

On ne va plus prendre de participation. Juste un élément de réponse peut-être. Regardez le site de la CNDP. C'est www.debat-public.fr. La CNDP s'est réunie hier pour sa réunion mensuelle. Les 21 membres de la CNDP ont pris la décision de demander au Ministère de l'Environnement de saisir la CNDP pour faire un débat public sur la politique de développement de l'éolien pour toute la façade Manche-Mer du Nord par exemple, pour voir tous les projets qu'il y aura. C'était une demande que vous aviez faite, Monsieur Bilon le premier. On a fait cette demande au Ministère. Est-ce que le Ministère suivra la recommandation de cette autorité administrative indépendante ? Nous verrons. Merci, Messieurs.

Je rappelle que nous allons travailler sur les enseignements des réunions thématiques pour pouvoir les présenter aux réunions de proximité. La prochaine aura lieu à Criel. Merci Mesdames, Messieurs, bonne soirée et à bientôt.